

RAPPORT ANNUEL 2023

Projet CEFI-2 - Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Titre du projet :	Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon
Numéro de référence MPTF du projet :	00122613
Organisation de mise en œuvre :	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Francis JAMES Représentant Résident PNUD Gabon francis.james@undp.org
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Guilhem RIBAUCCOUR Chargé de projet PNUD Gabon guilhem.ribaucour@undp.org

Veillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le Comité de Pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : N/A.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : *le rapport narratif annuel 2023 sera transmis et validé par les membres du Comité de Pilotage lors du prochain COPIL prévu au début du 2^{ème} trimestre 2024.*

Table des matières

1. Données clés du projet	4
2. Résumé des progrès réalisés par le projet	5
3. Défis de mise en œuvre	6
3.1 Défis liés au contexte du pays	6
3.2 Défis inhérents au projet	6
3.3 Commentaires	7
4. Evaluation de la performance du projet	8
4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	8
4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet en 2023	13
5. Résultats du Projet	43
5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	43
5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	44
6. Communication et promotion	45
6.1 Illustration spécifique	45
6.2 Stratégie et plan de communication	47
7. Exécution financière	48
7.1 Décaissements	48
7.2 Contrats	53
7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	54
7.4 Mobilisation de ressources	54
7.5 Audits	54
7.6 Révisions budgétaires	54
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet	55
8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet	55
8.2 Evaluations	55
8.3 Intégration des leçons apprises	55
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)	55
9. Thèmes transversaux	56
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	56
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux	57
10. Gestion des risques	59
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	63
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité	64
11. Récapitulatif des livrables	65
12. Annexes	65

Liste des acronymes

ADAG :	Agence de développement agricole du Gabon
AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des parcs nationaux
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil national climat
COPIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLE :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Hauts stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAA :	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MFME :	Ministère de la Forêt, de la Mer, et de l'Environnement
ONG :	Organisations non gouvernementales
PN :	Parc national
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Émergent
USD :	Dollar américain
ZAP :	Zones de production agricole

1. Données clés du projet

Titre du projet	Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon
Numéro de référence MPTF du projet	00122613
Hyperlien du document de projet¹	Lien Document de Projet
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Echelle nationale
Institutions, ministères de tutelle et partenaires d'exécution	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune (MECFF) ; Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ; Conseil National Climat (CNC) ; Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ; Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ; ONG & OSC.
Organisations partenaires participantes de niveau 1	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Budget total du projet (USD)	5 000 000 ²
Durée totale du projet (mois)	36 ³
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	08/05/2020
Date de réception des premiers fonds du MPTF	30/06/2020
Date d'approbation du 1^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le Comité de Pilotage du projet	05/11/2020 (ADAG) ; 20/11/2020 (CNC) ; et 08/03/2021 (ANPN)
Date de clôture initiale	30/06/2023
Date de clôture révisée le cas échéant	31/12/2024
Dépenses (USD) du 01/01 au 31/12 de l'année 2023	896 915
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année 2023	2 468 580
Taux de consommation en 2023	72%
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	48%
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	N/A.

¹ L'ensemble des documents relatifs au Projet sont disponible sur [ce lien](#)

² Données MPTFO, source de financement CAFI - mais à date le budget total du Projet est de 5 129 329 USD. Ce montant correspond au Budget validé par le 1^{er} COPIL dans les MYWP en 2020 et n'a fait l'objet d'aucune révision depuis. Il comprend les fonds transférés du MPTFO - à savoir 5 000 000 USD - et les ressources additionnelles « Autres » tel que mentionnée dans le [ProDoc](#) - à noter que ce budget total reste en deçà de l'enveloppe validée dans le Document de Projet, qui était de 5 167 930 USD

³ Le projet a obtenu une extension de 18 mois jusqu'au 31 décembre 2024 - la décision du CA CAFI est disponible sur [ce lien](#)

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Résultats obtenus en 2023 et de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1 : Le potentiel de séquestration carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo
Indicateur Effet 1 : nombre d'hectare d'augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection
Indicateur Effet 1 : maintenir ou améliorer la biomasse sur pied, les populations d'espèces et les habitats importants
Indicateur Effet 1 : nombre de conflits entre les villageois et le personnel du parc en ce qui concerne les limites du parc
Le programme vise l'augmentation de la superficie d'aires protégées terrestres de près de 605,000 ha et contribuera notamment à l'atteinte de l'objectif du Gabon de 30% d'aires protégées terrestres à l'horizon 2030 (22% actuellement, avec un objectif prévisionnel de + 3% dans le cadre du programme CAFI-2). A ce stade de la mise en œuvre du projet, il est difficile de mesurer l'avancement des indicateurs liés à cet Effet - la méthodologie de création des aires protégées est en cours d'implémentation à travers la réalisation de la 1 ^{ère} phase d'étude de terrain qui doit entièrement être finalisée en 2024. Les informations détaillées sont disponibles dans les Tableau 4.1 page 8 et c) page 50.
Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du Ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire
Indicateur Effet 2 : prise en compte dans le PNAT des études d'aptitudes à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires
Indicateur Effet 2 : prise en compte dans le PNAT de cartes pédologiques améliorées
Comme 1 ^{ère} étape vers la réalisation de cet Effet, le Projet a constitué une unité juridique afin de résoudre les problématiques liées au foncier agricole au Gabon - au terme de divers travaux de recherche et ateliers juridiques de consultation des parties prenantes, l'ADAG a élaboré un Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise », qui sera soumis au Gouvernement en 2024. Comme 2 ^{ème} étape, le projet contribue aux renforcements des capacités du Ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres dont les efforts seront poursuivis en 2024 afin notamment d'arriver à une carte des sols actualisée. Enfin, comme 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étape vers la réalisation de cet Effet, le projet a finalisé en 2023 la construction et l'équipement de deux (2) laboratoire du Système d'Information Géographique (SIG) et d'analyse des Sols de l'ADAG, qui va permettre de contribuer au développement agricole du Gabon - à travers notamment la fourniture aux acteurs du secteur agricole d'informations climatiques, topographiques, pédologiques et agronomiques essentiels au développement et au suivi des exploitations agricoles ; une meilleure planification spatiale des investissements dans le secteur agricoles grâce à une meilleure connaissance des sols ; et un meilleur suivi des exploitants agricoles grâce à leur géolocalisation sur l'ensemble du territoire national.
Composante 3 (lié aux Effet 1 et 2 du programme) : Une assistance technique est fournie en matière de gestion des données carbone relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et autres outils nécessaires à l'obtention du Paiement Basé sur les Résultats
Les trois (3) conditionnalités citées dans la Lettre d'Intention (Loi) ont été finalisées et soumis à la CCNUCC en Année 1 et 2 du projet : rapport sur le Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour. Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR) à travers la signature de cinq (5) nouveaux programmes CAFI-3 - pour un montant total de 17 000 000 USD - devenant ainsi le 1 ^{er} pays du continent africain à être récompensé pour la réduction de ces émissions via ce nouveau mécanisme de financement innovant. Pour la suite du projet, dans le cadre des activités de conformité à la REDD+, il est prévu la mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS) qui permettra de fournir des informations, accessibles par toutes les parties prenantes, démontrant comment les sauvegardes de Cancun ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de REDD+ au Gabon.

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Durant le premier semestre 2023, le programme a connu un contexte favorable, avec le Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres ; le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ; et tous les partenaires d'exécution nationale – ANPN, ADAG et CNC – continuellement engagés sur les projets environnementaux.

La deuxième moitié de 2023 a cependant été marquée par les élections présidentielles, législatives et municipales, qui ont freiné la mise en œuvre de certaines activités - notamment celles liées à des études et missions de terrain à l'intérieur du pays. En effet, le coup d'État survenu le 30 août 2023 a engendré une période d'instabilité et de transition politique au Gabon, impactant la mise en œuvre du programme. Ces changements politiques ont entraîné une interruption temporaire dans les échanges avec les autorités affectant ainsi la planification et l'exécution des activités au cours du deuxième semestre 2023.

Aussi, les changements survenus au niveau des ressources humaines, notamment la restructuration au sein de l'ANPN, ont eu des répercussions sur la continuité opérationnelle du programme. Cependant, à partir d'octobre 2023, la prise de contact avec les nouvelles équipes du MINEFE et de l'ANPN a permis de réinitier la collaboration, notamment en vue de la nomination d'une nouvelle équipe projet au sein de l'ANPN envisagée pour janvier 2024, et ainsi une reprise effective des activités du projet.

3.2 Défis inhérents au projet

Le programme a connu des difficultés de mise en œuvre en 2023 compte tenu notamment du contexte politique exceptionnel cité ci-dessus.

De plus, en 2023, le Gabon a travaillé sur un nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI mis en œuvre au niveau national qui a été validé en juin 2023⁴ - l'objectif étant d'assurer une meilleure coordination entre les Programmes et atteindre une meilleure performance. Cependant, l'opérationnalisation de ce nouveau cadre a du mal à voir le jour : notamment concernant la mise en place de Comité et groupe de travail technique - qui apparaît comme essentiel et prioritaire pour veiller principalement : au suivi-évaluation du programme ; à l'alignement des activités avec les priorités nationales ; à assurer les synergies entre les différentes activités des programmes CAFI et autres programmes environnementaux ; et au respect des éléments de méthodologie scientifique.

Aussi, le programme CAFI-2 est arrivé à son terme le 30 juin 2023 - à cet effet une demande d'extension jusqu'au 31 décembre 2024 a été transmise au Secrétariat CAFI et approuvée au mois de juillet 2023. A la demande du Secrétariat CAFI, le coût des services d'appui du PNUD obligatoires pour conduire ses activités d'assurance-qualité HACT et activités transversales *support to NIM* devront être pris en charge au sein des ressources disponibles du programme pour la suite de la mise en œuvre.

On observe un retard important sur le Plan de Travail des activités restantes du programme principalement pour la Composante 1 « Expansion des aires protégées », dont la réalisation de la première phase d'étude pour les quatre (4) zones d'expansion d'aires protégées transfrontalières envisagées tarde à se finaliser. Ce retard impacte la réalisation et delivery total du projet car tel que définit actuellement - il doit permettre de réaliser : une première phase d'études scientifiques pour proposition des nouvelles aires protégées (en cours) ; une deuxième phase de consultation et décision notamment sur la définition de leur statut juridique ; puis enfin une troisième phase de délimitation et protection des nouvelles aires protégées. Chacune de ces phases étant donc dépendantes de la réalisation de la phase précédente.

Les dispositions sont prises pour accélérer la finalisation des activités restantes avant décembre 2024 au moins pour les Composantes 2 et 3 du programme. Pour sa Composante 1, l'objectif reste de finaliser à 100 % toute la phase d'étude scientifique de terrain en 2024 pour les quatre (4) zones d'études d'expansion

⁴ PV du COPIL des Programmes CAFI-2 & CAFI-3 le 15 juin 2023 disponible sur [ce lien](#)

d'aires protégées envisagées - cependant, il est probable que le programme fasse l'objet d'une nouvelle demande d'extension en 2024 afin de redéfinir les objectifs et la stratégie de la Composante 1 - en veillant à prendre en compte les nouvelles orientations stratégiques discutés avec la partie nationale et premières recommandations issues des consultations avec les autorités et communautés locales. Cette demande d'extension sera soumise à validation du Comité de Pilotage du Projet, avant transmission par voie officielle au Secrétariat CAFI.

Enfin, en 2023 le PNUD a relevé un besoin important en renforcement des capacités des partenaires d'exécution (PE) dans divers domaines - cela fera l'objet d'un Plan Annuel de *capacity building* spécifique et si nécessaire du recrutement d'un cabinet externe pour accompagner les PE. La bonne implémentation des recommandations des micro-évaluation doit permettre de faciliter et accélérer la mise en œuvre du programme.

3. 3 Commentaires

Rien à signaler.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage (2023)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (2023)	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur actuelle (en cumulatif) ⁵	Cible finale dans le ProDoc ^{6*}	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de l'approbation de révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁷ sur les progrès de l'indicateur en 2023 ⁸
Composante 1 – Expansion des aires protégées											
Produit 1.1 - Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	Nombre de rapports de terrain biologique et écologique avec hectares qu'ils couvrent	0	2	1	0	0	1	0	4		Seulement une (1) étude a été réalisée - il s'agit de l'étude de base d'évaluation scientifique de la flore et la faune dans la 1-ère zone d'étude d'expansion d'aire protégée dans la zone des Plateaux Batékés. Décalage des autres missions en raison du contexte politique.
	Nombre de rapports comportant des estimations de la biomasse	0	2	1	0	0	1	0	4		
	Nombre de rapports contenant des estimations de stocks de carbone	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	Existence de cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs	0	4	4	0	0	4	0	4		Il s'agit des cartes d'identification des zones HVC obtenues par traitement d'images satellites (4). Il est prévu pour 2024 des levés aériennes via drone et mission à pied pour confirmer les données et recueillir des informations supplémentaires au besoin.
	Existence d'une cartographie des espèces rares et menacées	0	4	4	0	0	4	0	4		

⁵ Il s'agit de la valeur à l'issue de la période de rapportage

⁶ Cibles finales non renseignées dans le ProDoc. Les cibles renseignées et/ou révisées seront soumises à validation du prochain Comité de Pilotage du Projet

⁷ Les commentaires incluent les raisons pour les progrès, les retards ou changements le cas échéant

⁸ Voir Tableau c) page 50 pour les progrès des indicateurs depuis le début du projet

	Inclusion dans la couche de données PNAT HVC	0	0	0	0	0	0	0	4		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet.
Produit 1.3 - Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	Nombre de rapports techniques spatialement explicites	0	3	1	0	0	1	0	4		Seulement une (1) étude a été réalisée – il s'agit de l'étude d'enquête socio-économique dans la zone des Plateaux Batékés. Décalage des autres missions en raison du contexte politique.
	Nombre d'analyse des moyens de subsistances permettant de comprendre la répartition de la population des villages, structure démographique et modes d'utilisation des terres et des ressources par les communautés	0	3	1	0	0	1	0	4		
	Nombre de villages cartographiés	0	0	24	0	0	24	0	TBD		L'étude socio-économique dans la zone des Plateaux Batékés a permis de cartographier vingt-quatre (24) villages – une nouvelle cartographie participative sera réalisée en 2024 pour cette zone et les 3 autres, permettant de cartographier l'ensemble des villages situés à l'intérieur ou à proximité des AP envisagées.
Produit 1.4 - Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	Nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques	0	1	0	0	1	1	0	5		Il s'agit des rapports de compilation et analyse finales des données – cet indicateur est impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3.
	Ratification des textes juridiques	0	0	0	0	0	0	0	4		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3.

Produit 1.5 - Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	Preuve d'un consensus sur les limites du parc	0	0	0	0	0	0	0	4		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet – des premières concertation avec le Congo ont cependant eu lieu en 2022.
	Taux de pourcentage de niveau de satisfaction concernant le processus du CLIP	0	0	0	0	0	0	0	100		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet – il est envisagé de confier l'ensemble des activités relatives à la conduite du processus CLIP à une ONG internationale une fois les études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 suffisamment avancées.
Produit 1.6 - Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	Existence d'une décision de la CNAT sur les parcs nationaux transfrontaliers	0	0	0	0	0	0	0	4		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
	Nombre d'autres responsables gouvernementaux inclus dans le processus de planification de l'utilisation des terres à l'échelle nationale	0	0	0	0	0	0	0	TBD		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
Produit 1.7 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	Numéro coordonnées GPS de la signalisation	0	0	0	0	0	0	0	TBD		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
	Nombre de communication aux villageois concernant les limites	0	0	0	0	0	0	0	TBD		Indicateur impossible à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car il dépend de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.
Produit 1.8 - Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	Fréquence des patrouilles	0	4	0	0	0	4	0	TBD		Il s'agit de missions de reconnaissance. D'autres patrouilles sont prévues une fois les nouvelles AP créés.

Composante 2 - Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières agricoles											
Produit 2.1 - Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	Existence d'un projet de loi sur le foncier agricole	0	1	1	0	0	1	0	1		Un (1) projet de lois fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon finalisé.
	Nombre d'agriculteurs participants à des programmes nationaux visant à améliorer la production alimentaire (ZAP)	0	0	0	0	0	0	0	0		Indicateur et cible à réviser.
	Nombre de titres fonciers officiels délivrés chaque année	0	0	0	0	0	0	0	0		Indicateur et cible à réviser.
Produit 2.2 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	Existence d'une carte des sols actualisée	0	1	0	0	0	0	0	1		Le Programme accuse du retard dans le lancement des missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG pour cartographie des sols et analyse de l'aptitude à l'agriculture (processus infructueux contrat laboratoire partenaire pour effectuer les analyses et retard dans la livraison de petit matériel de terrain).
	Existence d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour cinq (5) cultures prioritaires	0	1	0	0	0	0	0	1		
	Preuve de l'utilisation de l'analyse l'aptitude de l'agriculture pour la décision d'attribution des terres	0	0	0	0	0	0	0	1		
Produit 2.3 - Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	Existence d'un laboratoire SIG	0	1	1	0	0	1	0	1		Un (1) laboratoire SIG a été créé et doté de matériel et équipement de pointe acquis sur le marché international.
	Nombre de personnes formées	0	0	0	0	18	18	0	30		Dix-huit (18) personnes ont été formées aux techniques SIG – d'autres ateliers de formation et activités de renforcement des capacités sont prévues en 2024.
	Existence de cartes spatialement explicites	0	0	0	0	10	10	0	TBD		Une (1) carte nationale et (9) cartes provinciales spatialement explicites élaborées - des cartes zonales seront établies lors des missions de terrain en 2024.

Produit 2.4 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	Existence d'un laboratoire sols	0	1	1	0	0	1	0	1		Un (1) laboratoire d'analyse des sols a été créé et doté de matériel et équipement de pointe acquis sur le marché international.
	Nombre de personne formés	0	15	0	0	2	2	0	30		Retard dans la conduite des formations sols – activités reportées à 2024.
	Existence d'inventaire préliminaire pour identifier les besoins en équipements de laboratoire	0	0	0	1	0	1	0	1		Une liste de matériel aux fins d'équipements du laboratoire d'analyse des sols – d'autres recommandation et besoins seront formulés en 2024.
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone											
Produit 3.1 - Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	Existence du Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), du Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour	0	0	0	2	1	3	0	3		Les cibles ont été atteintes au cours de l'année 2021 et 2022 avec la soumission desdits documents à la CCNUCC.
	Preuve du premier Paiement Basé sur les Résultats	0	0	0	0	1	1	0	1		Cible atteinte en 2022 – à l'issu du 1 ^{er} Paiement Basé sur les Résultats à travers la signature de 5 nouveaux programmes CAFI-3 (17M USD)
Produit 3.2 - Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	Existence d'un Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS)	0	1	0	0	0	0	0	1		Le changement d'approche pour confier cette activité à AGEOS pour assurer un meilleur suivi après la fin du projet à retarder le lancement de cette activité en 2023.
	Existence d'un Plan d'Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0		Activité supprimée. Pris en charge sur un autre programme - lié à l'élaboration du Plan d'Investissement CAFI-3.

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

A. Composante 1 – Expansion des aires protégées – ANPN/PNUD

A.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2023

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit ⁹	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité ¹⁰	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2023)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2024)
1.1.1 - Mise en place d'un réseau intensifié de parcelles et de transects	1.1	En cours	Du 01/03/2023 au 30/11/2023	Réalisation d'une (1) mission de mise en place de parcelle et de transect et d' une (1) étude d'évaluation biologique de base de la faune et de la flore dans la 1 ^{ère} zone d'étude d'expansion d'aire protégée (AP) des Plateaux Batékés. A noter que le rapport final d'étude de la flore sera rendu au 1 ^{er} trimestre 2024 après analyse des données de l'Herbier.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation d'une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore et de la faune dans les zones de Fouari ; une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore pour la zone de Mwagna/Odzala ; et une (1) étude d'évaluation biologique de base de la flore pour la zone de Mayumba. Il est prévu que ANPN bénéficie des données de la faune de Panthera pour la zone de Mwagna/Odzala et de Okala pour la zone de Mayumba.
1.2.1 - Effectuer une analyse des images satellites et établissement des cartes d'habitats	1.2	Achevé	Du 01/03/2023 au 31/09/2023	Formation / remise d'une Note Méthodologique sur la conduite de cette activité et réalisation d' une (1) étude d'analyse d'images satellites pour identification des zones HVC et à haute valeur de conservation dans les quatre zones d'AP.	N/A. Activité finalisée.
1.2.2 - Levés aériens des paysages des aires protégées	1.2	Non entamé	Du 01/03/2023 au 31/09/2023	Aucun progrès significatif à signaler – activités reportées à 2024.	Finalisation de ces activités – avec la réalisation de quatre (4) missions de terrain et levés aériens via drone dans les 4 zones d'études d'expansion d'AP pour confirmer les données relevées par traitement d'image satellites (Act. 1.2.1) et recueillir des informations supplémentaires au besoin.
.2.3 - Patrouilles à pied	1.2	Non entamé	Du 01/03/2023 au 31/09/2023		
1.3.1 - Conduire des études socio-économiques dans les villages à l'intérieur et à proximité des aires protégées	1.3	En cours	Du 01/03/2023 au 30/11/2023	Réalisation d' une (1) étude socio-économique dans la 1-ère zone d'étude d'expansion d'AP des Plateaux Batékés.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation de trois (3) études socio-économiques dans les zones de Fouari, Mwagna/Odzala et Mayumba.

⁹ Numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité conformément au PTBA

¹⁰ Calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet conformément au PTBA

1.3.2 - Mener des missions d'enquêtes de base sur les moyens d'existence et réaliser une cartographie participative	1.3	En cours	Du 01/03/2023 au 30/11/2023	Réalisation d'une (1) mission d'enquêtes socio-économique dans la 1-ère zone d'étude d'expansion d'AP des Plateaux Batékés. Consultation de 24 villages, 129 ménages, 905 personnes, dont 257 femmes et 409 enfants.	Finalisation de cette activité – avec la réalisation de trois (3) missions d'enquêtes socio-économiques dans les zones de Fouari, Mwagna/Odzala et Mayumba ; et de quatre (4) missions de cartographie participative dans les 4 zones d'études d'AP.
1.3.3 - Poursuite des travaux dans la région pour la création de CCGL, la surveillance des moyens de subsistances et l'éducation env.	1.3	Non entamé	Du 01/03/2023 au 30/11/2023	Aucun progrès significatif à signaler - activité reportée à 2024.	Démarrage de cette activité – en définissant une stratégie de mise en œuvre et livrables clairs dans le PTA 2024.
1.4.1 - Engager un expert technique en appui à la coordination de l'activité de proposition des nouvelles aires protégées	1.4	En cours	Du 01/03/2023 au 30/12/2023	Aucun progrès significatif à signaler - activités reportées à 2024. Tel que défini, les travaux liés à ces activités sont dépendants de l'avancement des résultats des études de terrain.	Redéfinir la vision et livrable de ces activités et plus largement de tout le Produit 1.4.
1.4.2 - Renforcement des capacités techniques nationales / transfert de connaissances	1.4	Non entamé	Du 01/03/2023 au 30/12/2023		
1.5.1 - Mener des consultations et sensibilisation dans les villages (CLIP)	1.5	En cours	Du 01/03/2023 au 30/12/2023	Des discussions autour de la stratégie ont été conduites avec Panthera, WCS, DGFAP et ANPN avec un partage d'expérience de ce qui a été fait au Congo – des TDR pour engager une ONG chargée de réaliser le CLIP ont été élaborés et partagés avec les partenaires.	Démarrage de cette activité – si le afin de de lancer les dès janvier 2025. Cette activité est capitale dans le processus de d'expansion des AP et devra être conduit dans de délais suffisamment raisonnable.
1.5.3 – Achat de matériel de communication du projet	1.5	En cours	Du 01/01/2023 au 30/12/2023	Aucun achat effectué - mais un consultant ANPN pris en charge pour la couverture com. du projet (IRN, socio-éco notamment).	Poursuite de cette activité – en définissant une stratégie de mise en œuvre et livrables clairs dans le PTA 2024. Proposition de bonifier un agent ANPN pour couvrir les activités de communication du projet et de recruter une agence de com. pour assurer la couverture com. d'une mission de terrain / étude du projet.
1.8.1 – Protéger les parcs contre tout empiètement illégaux	1.8	En cours	Du 01/03/2023 au 30/12/2023	Réalisation de quatre (4) missions de reconnaissance et de sécurisation des zones dans les 4 zones d'étude d'AP. Et réalisation d'une (1) mission de présentation du programme aux autorités locales de la zones d'études d'AP des Plateaux Batékés et une (1) même mission dans les zones d'études d'AP de Fouari et Mayumba.	Redéfinir la vision et livrable de cette activité et plus largement de tout le Produit 1.8 – scinder les activités directement liées à la protection des nouvelles AP et les activités liés au fonctionnement et suivi-évaluation de ANPN. Et fournir des recommandations/statuer sur le maintien ou non des activités liées à la protection des nouvelles AP dans ce programme.

A.2. Description narrative et illustrative des activités mis en oeuvre en 2023

Au cours de l'année 2023 – Pour la Composante 1 « Expansion des aires protégées » et dans le cadre du partenariat entre l'ANPN et le PNUD, le Comité de Pilotage (COFIL) s'est tenu le 21 février 2023 pour validation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), et poursuite de la mise en oeuvre des activités du projet.

A la suite de la validation du Plan de Travail Annuel 2023, l'ANPN a procédé à :

➤ **Produit 1.1 - Evaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées**

Pour le compte de l'année 2023, deux (2) missions d'évaluations biologiques de base étaient planifiées. La première dans la zone d'expansion proposée des Plateaux Batékés, et la deuxième dans la zone des Monts Fouri.

Quelques préalables avant le début de la première mission ont été effectués, il s'agit de :

- L'acquisition du petit équipement (2 pelles, 2 pioches, 4 marteaux arrache-clou, 17 000 étiquettes en aluminium, 3 machettes, pharmacie, etc.) ;
- L'élaboration du fond de dossier pour la mise à disposition du budget (Perdiem, hébergement, etc.).

La première mission d'évaluation a pris effet le 24 avril 2023, elle s'est déroulée en deux phases. L'objectif principal de la première mission était de conduire une évaluation biologique de base dans la zone proposée pour l'expansion de l'aire protégée dans les Plateaux Batéké.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Dresser un inventaire floristique dans les zones identifiées afin de déterminer la richesse et la composition en espèces végétales ;
- Réaliser un inventaire faunique avec l'installation des caméras-pièges (50) afin de collecter les données sur la faune sauvage.

La zone d'étude a une superficie totale de 50 512 ha, couvre une partie des départements de Mpassa et de l'Ogooué Letili.

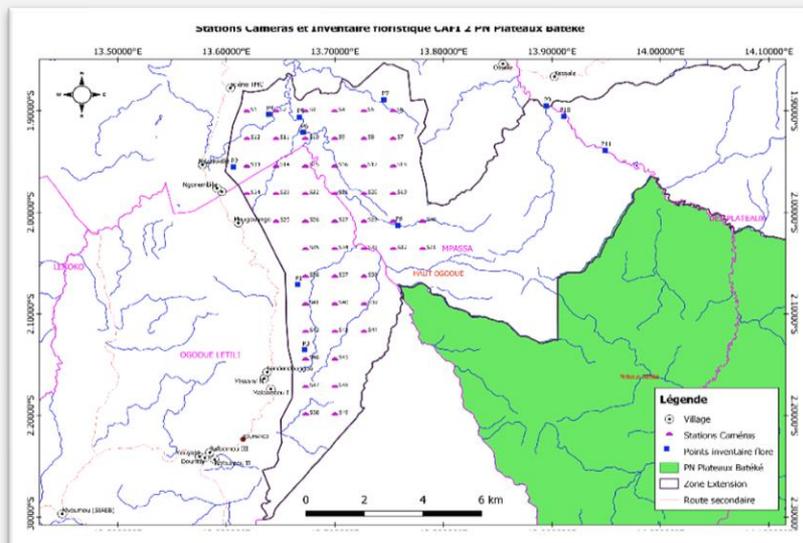


Figure A : Zone d'étude de création d'AP des Plateaux Batékés

La méthodologie d'inventaire des ressources naturelles était initialement prévue pour l'inventaire floristique. Pour l'évaluation biologique de base, cette méthodologie qui consiste à installer des parcelles permanentes d'1 ha (100 x 100 m), a été modifiée afin de prendre en compte les individus à partir de 2 cm de diamètre. L'inventaire intensif prévu consistait à mesurer les arbres et sous-bois à partir de 2 cm, dont les individus ≥ 10 cm dans le carré de 100 x 100m et les individus $2 \text{ cm} \leq \text{dbh} \leq 10 \text{ cm}$ dans les carrés de 40 x 40 m, à l'intérieur de la même parcelle.

Après que les équipes soient arrivées sur le terrain, cette méthodologie a été revue au profit de la méthodologie MBG (Missouri Botanical Garden), qui évalue la diversité floristique pour les zones à haute valeur de conservation (HVC).

Les mesures ont été faites sur des transects de 200 x 50 m avec une prise en compte dans les mensurations des espèces à partir de 5 cm sur une bande de 5 m de large (Figure B). A l'intérieur de la zone d'échantillonnage, une parcelle de 20 x 20 m est placée au hasard dans les segments de 50 m. Au minimum trois transects séparés d'au moins 200 m à partir d'un point central retenu au préalable sont installées.

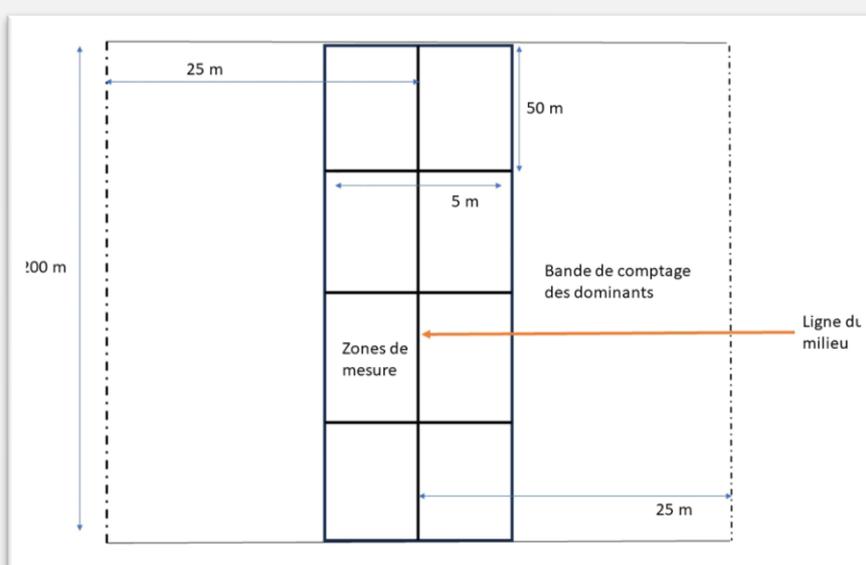


Figure B : Illustration du processus d'installation d'un transect 200 x 50 m

Pour l'inventaire faunique, la mission a été réalisée en deux (02) phases. La première phase s'est déroulée du 22 avril au 05 juin 2023. Elle consistait à l'installation de 50 cameras-pièges installées à intervalle de 3 km, conformément à la méthodologie nationale avec des recces réalisés tout le long des tracés (Figure 3). Sur le trajet des recces, des collectes des indices de présence et d'abondance de la faune (crotte, vocalisation, observations directes...) ont été réalisées. Le recce est réalisé à chaque fois à l'intervalle de deux caméras, en suivant le cap de la prochaine caméra à poser (grâce au GPS et la boussole). La collecte des données est faite tout au long du trajet en enregistrant uniquement les informations des indices se trouvant sur la bande d'un (1) mètre de part et d'autre du trajet. Ainsi, la largeur du recces est de deux mètres (2 m) et la longueur est fonction de la distance parcourue pendant la mission. Cette méthodologie permettra de calculer les densités des signes et des espèces dans la zone d'étude.

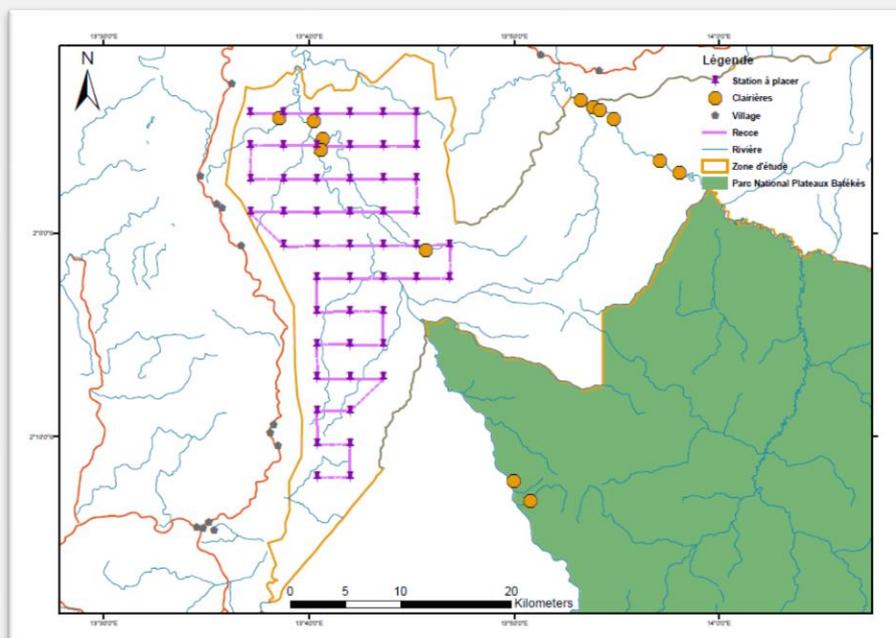


Figure C : Stations d'inventaire faunique dans les zones proposées pour la création des AP

Les coordonnées géographiques des stations d'installation des parcelles ont été extraites de la grille nationale de 3 x 3 km d'inventaire faunique. Ainsi, les caméras sont installées au niveau de chaque station avec les coordonnées géographiques bien spécifiques (Tableau A).

La deuxième phase s'est déroulée du 30 juin au 14 juillet 2023. Elle consistait à récupérer les caméras après 45 jours de prise d'images.

Sur les onze (11) points prévus pour l'inventaire floristique, sept (07) ont pu être atteints soit un taux de réalisation de 63,64%.

Suivant la méthodologie adoptée (Méthodologie MBG), au total 20 transects de 200 x 5 m ont été installés. Ce qui représente une longueur totale de 4 000 m et d'une largeur totale de 100 m, soit une superficie équivalente de 40ha. Au total 4 455 arbres et arbustes y ont été inventoriés, dont 1 703 arbres de diamètre ≥ 5 cm dans la bande de 200 x 5 m et 2 752 dans les petites parcelles de 20 x 20 m pour tous les individus présents.

N° ordre Transect	Nbre arbres bande de 5 m	Nbre arbres parcelle 20 x 20	Nbre total arbre
1	19	38	57
2	37	18	55
3	20	45	65
4	113	96	209
5	188	115	303
6	63	48	111
7	86	74	160
8	89	75	164
9	55	119	174
10	79	45	124
11	86	88	174

12	112	249	361
13	127	430	557
14	148	459	607
15	133	270	403
16	110	205	315
17	88	228	316
18	40	55	95
19	56	52	108
20	54	43	97
Total	1703	2752	4455

Tableau A : Nombre d'arbres inventoriés

Au total 674 échantillons botaniques, spécimens d'herbier, ont été collectés. Avec l'identification sur le terrain, 16 familles ont été répertoriées parmi lesquelles les Burseraceae, étant majoritaire avec 427 tiges sur un total de 1 103 arbres appartenant à la classe des dominants. Ensuite apparaissent les familles Moraceae (n=103 tiges), Myristicaceae (n=103 tiges), Annonaceae (n=80 tiges), Rubiaceae (n=47 tiges), Ochnaceae (n=43 tiges), Meliaceae (n=41 tiges), Euphorbiaceae (n=40 tiges), etc. Au niveau des espèces, l'Aucoumea klaineana est la plus abondante avec plus de 268 tiges suivies de Santiria trimera (n=133), Treculia obovoides (n=103), Staudtia gabonensis (n=65), Greenwayodendron suaveolens (n=52), etc. Ces analyses superficielles montrent que la végétation serait dominée par une forêt à Burseraceae et Moraceae.

Les résultats attendus pour l'installation de cinquante (50) caméras n'ont pas totalement été atteints. En effet, une caméra n'a pas pu être installée à cause de son point qui tombait dans la savane et de la proximité dudit aux villages. Pour des raisons de sécurité et par crainte de la perdre, ne trouvant pas un meilleur emplacement approximatif, la caméra n'a pas été installée à cet endroit. Donc, au total 49 caméras l'ont été.

Au total, seize (16) recces ont été obtenus faisant une longueur totale de 162 km (Figure D ci-dessous).

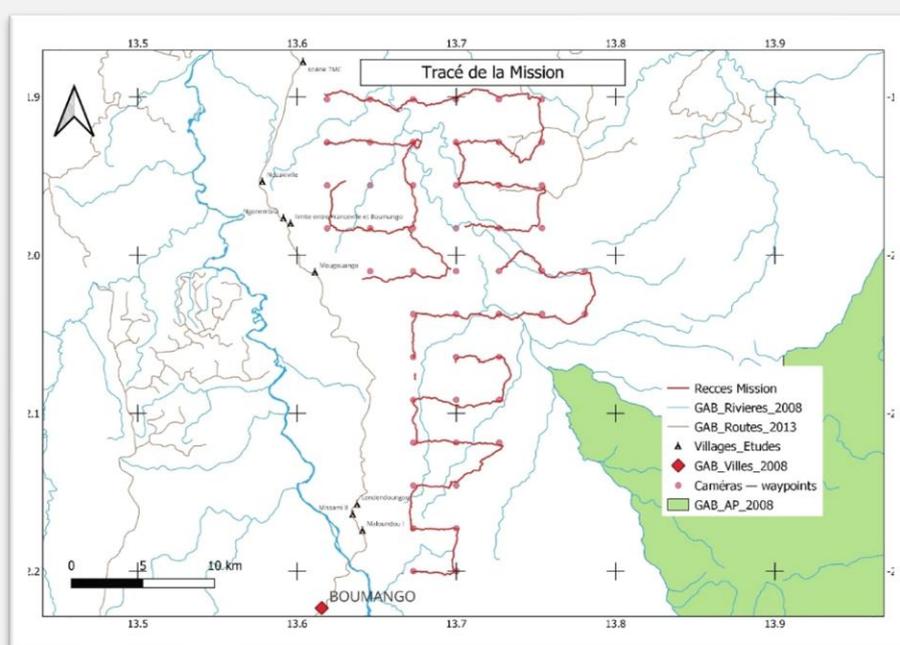


Figure D : Les tracés de l'équipe faune

Au cours de ces trajets, un total de 700 signes intéressants a été enregistré, dont 550 crottes d'éléphants, 67 crottes de céphalophes, 28 crottes de buffles, 51 nids de chimpanzé et 4 crottes de potamochères. Comme données non reportées, quelques observations directes ont été faites telles que : deux (2) fois l'observation des éléphants, cinq (5) fois les groupes de Potamochères et trois (3) fois pour la vocalisation des groupes de chimpanzés.

Signe	Taille	Observation
Crottes d'éléphants	550	Tous âges confondus
Crottes de céphalophes	67	Toutes catégories (U1, U2 et U3) et tous âges confondus
Crottes de buffles	28	Tous âges confondus
Nids de chimpanzé	51	Tous âges confondus
Crottes de Potamochère	4	Tous âges confondus
Total signes	700	

Tableau B : Résultat des données du Recces

Malgré le changement de la méthodologie d'inventaire floristique intervenu pendant la mission, des relevés botaniques ont été faits en utilisant la technique d'échantillonnage de MBG (Missouri Botanical Garden). Ainsi, l'équipe a pu atteindre 7 des 11 prévus avec l'inventaire de 4 455 arbres et la collecte des échantillons botaniques qui seront transmis à l'herbier national pour identification et détermination des noms scientifiques. De même, l'équipe faune a pu installer 49 caméras sur 50. Elle a réalisé un recces d'une distance d'environ 162 km. Après 45 jours, l'équipe a constaté la perte de 2 caméras (une caméra volée et une détruite par l'éléphant mais la carte mémoire a été retrouvée), 5 caméras arrachées par les animaux mais elles ont été retrouvées après les fouilles. Donc sur les 49 caméras, 7 ont subi des dégâts. Les images issues des 42 caméras ont été téléchargées et analysées.



Figure E : Capture photo-piège d'une panthère



Figure F : Capture photo-piège de deux chimpanzés

Une fois les données de l'inventaire floristiques analysées, les résultats seront présentés dans un rapport technique. Pour les données de l'inventaire faune, les images des caméras pièges ont déjà été analysées et les résultats sont présentés dans le rapport technique de la cellule de consultants faune.

Aussi, il faut noter des difficultés rencontrées par les équipes sur le terrain qui sont d'ordre logistique ainsi que les conditions de terrain. La détermination des agents a permis l'aboutissement de cette mission, tout en déplorant la perte d'un collègue logisticien pendant ladite mission.

Par ailleurs, les études IRN prévu pour l'extension d'AP dans la zone du Grand Mayombe, camera trap, eADN, bioacoustique, relevés d'indices de présence - seront mené par OKALA, pour le compte de The African Conservation Development Group (ACDG).

Aussi, dans la zone de Mekambo, Panthera par un financement de l'AFD prévoit un survol aérien pour observer les paysages et de réaliser un inventaire de la faune par la pose des camera trap. Dans cette zone, la partie botanique sera prise en charge par le programme CAFI 2.

En attendant les études qui vont être menées par OKALA et Panthera, il était prévu cette année 2023 de réaliser les études IRN du côté du Mont Fouari (il est à noter qu'un inventaire de la faune a été réalisé en 2016 par Panthera dans la zone recouverte de savane dudit site – ces données pourraient aussi être utiles). Mais le contexte politique à partir d'août 2023 et le retard dans le traitement scientifique des données flore n'ont pas permis de réaliser cette deuxième mission à Fouari.

➤ **Produit 1.2 - Identification des zones écologiques sensibles et des zones à haute valeur de conservation (HVC)**

Pour s'assurer que les zones écologiques sensibles et les espèces rares, en voie de disparition ou endémiques sont correctement identifiées, une série d'études est réalisée afin de déterminer les zones à HVC le long des régions frontalières contestées.

Pour la mise en œuvre de cette activité, deux consultants ont été désignés - Un Spécialiste en Analyse d'images Satellite, désigné au sein de l'AGEOS le 04 mars 2023, et un Assistant en Analyse d'images Satellite, désigné au sein de l'ANPN le 17 février 2023. Les travaux ci-dessous sont le résultat des analyses desdits Consultant :

Site d'Odzala :

La zone d'étude est située au Nord-est du Gabon, dans la province de l'Ogooué Ivindo, frontalier au Congo. Les lieux habités (ville et village) sont approximativement à une distance de 15 Km, ce qui fait que les installations humaines permanentes sont quasi inexistantes. La proposition d'extension du site Odzala peut permettre à la fois de résoudre un différend frontalier entre le Gabon et le Congo et de protéger les éléphants qui se rendent dans cette zone en provenance du Congo. Cette espace protégerait également de grandes zones humides permanentes. Actuellement, sur la zone d'étude une superposition des permis forestiers est visible, ainsi qu'un permis minier situé au sud **(1)**.

L'analyse des données (images satellitaires) a permis de mettre en évidence et de cartographier l'ensemble des classes d'occupation et d'utilisation des terres dans la zone frontalière à l'aire protégée d'Odzala **(2)**.

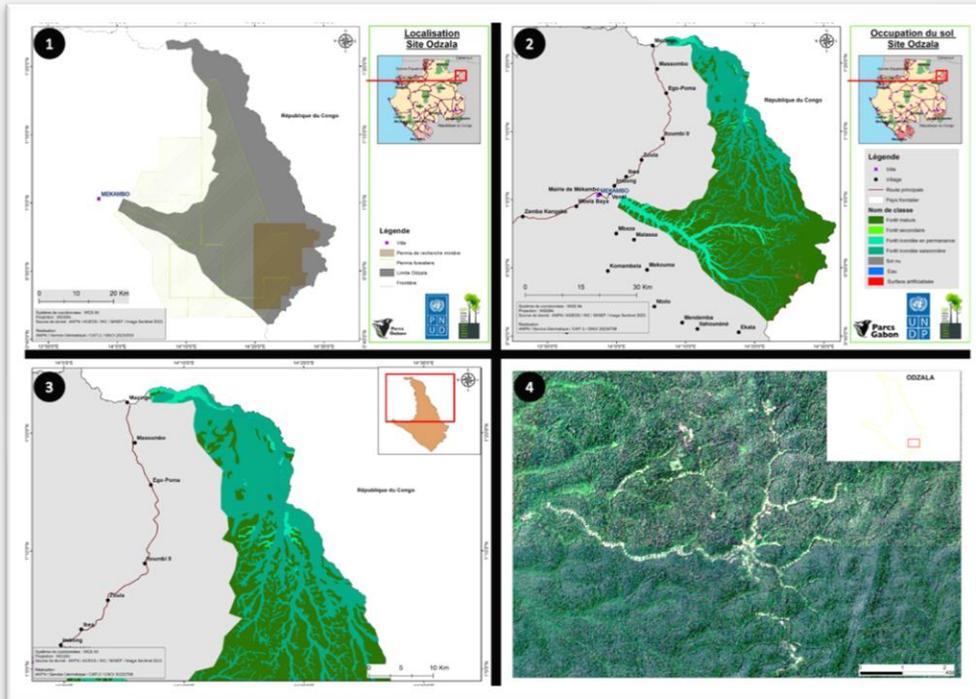


Figure G : localisation de la zone d'expansion proposée à Odzala (1) ; Carte d'occupation du sol d'Odzala (2) ; Vue des forêts inondées au nord de la zone (3) et une vue du site d'exploitation minière à Youkou (4).

Le constat fait est que la zone est recouverte à plus de 90% de forêt. Ainsi, la forêt mature sur sol ferme est l'écosystème majoritaire avec une superficie de près de 106 870,07 ha soit 63,70 % de la surface totale. Il faut également noter que dans la zone, s'y trouve de vastes espaces occupés par les forêts inondées (permanentes et saisonnières). Elles représentent respectivement des superficies estimées à 14 283,40 ha soit 8,51 % et de 45 899,76 ha soit 27,36 % **(3)**.

Ces forêts inondées ou inondables sont représentées par de grandes étendues de forêts ripicoles à *Uapaca heudelotii*, des forêts marécageuses à *Hallea sp*, des palmeraies à *Phoenix reclinata* et des raphiales (état des forêt, 2006).

Autres éléments importants à souligner, c'est la présence des sites d'exploitations minières. Cette exploitation se caractérise par une déforestation entraînant une conversion des terres forestières. Actuellement, cette activité couvre une superficie estimée à 266,90 ha, soit 0,16 %. Celle-ci se localise au sud-est de la zone d'étude **(4)**.

Site des Plateaux Batékés :

Le site situé dans les Plateaux Batéké se localise au Sud-est du Gabon, dans la province du Haut Ogooué, avec une partie, d'environ 45 km, frontalier au Congo. Les villages sont proches du site, ce qui pourrait favoriser les activités anthropiques dans la zone d'intérêt. L'extension proposée dans la zone des Plateaux Batéké ajouterait une importante bande de forêt intacte au Parc national des Plateaux Batéké, y compris une série de terrains salins ou de bais et des clairières forestières dont les sols minéraux attirent et perpétuent la vie de grands mammifères. Cette série de bais en particulier est connue pour attirer les éléphants.

La zone d'extension proposée protège le lit et le bassin versant immédiat du fleuve Djoumou, qui sert de frontière ouest au parc national actuel, et constitue également la frontière entre le Congo et le Gabon. En matière d'affectation des terres, il y'a une superposition d'un permis forestier et d'un permis minier sur la zone d'étude **(1)**.

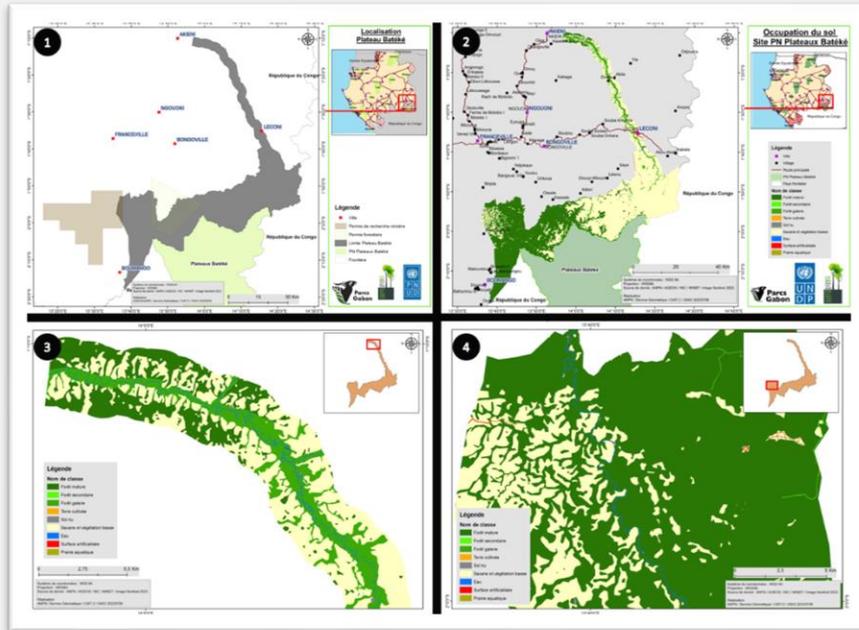


Figure H : localisation de la zone d'expansion proposée des Plateaux Batékés (1) ; Carte d'occupation du sol Plateaux Batékés (2) ; Vue de la rivière Léconi et des forêt galerie (3) et une vue d'occupation autour de la Djoumou (4).

La zone est majoritairement recouverte par les paysages de savane et les végétations basses avec une superficie estimée à 128 353,26 ha soit 54,81 % qui entoure les paysages forestiers à savoir la forêt mature dont la superficie est estimée à 95 188,31 ha soit 40,65 %, forêt galerie 8 678,13 ha soit 3,71 % et les forêts secondaires 216,41 ha soit 0.09 % (2).

L'analyse des données spatiales a permis de mettre en évidence l'ensemble des classes d'occupation et d'utilisation des terres (2). On y retrouve également des classes telles que les sols nus 310,91 ha, les terres cultivées 49,21 ha, les surfaces en eau 937,56 ha, les surfaces artificialisées 359,66 ha (constituées essentiellement de la ville de Léconi) et les prairies aquatiques 67,73 ha (2).

Autour de ces grandes zones décrites, les images ont révélé des sites particulièrement intéressants qui pourraient constituer des sites écologiquement sensibles. C'est le cas de la zone située autour de la rivière Léconi principal cours d'eau de la région (3). En effet, cette rivière est entourée des forêts galeries qui la bordent. Aussi, des clairières ont été localisées à certains endroits ainsi que des zones humides (prairie aquatique). Ces zones peuvent constituer des habitats écologiques pour certaines espèces d'animaux. Au sud de la ville de Léconi, on note également la présence des canyons.

La deuxième zone se localise le long des rivières Djoumou et la Mpassa, soit directement au bord de celle-ci ou à quelques kilomètres. En effet, on y localise plusieurs espaces herbacés, sols nus et humides. Ces endroits pourraient être des sites très prisés par les animaux, parce qu'elles présentent les mêmes caractéristiques que le bais de Moupia qui se trouve plus au nord de la zone du point de vue de la réponse spectrale et leurs proximités avec les cours d'eau (4). On y retrouve également des classes telles que les sols nus 310,91 ha, les terres cultivées 49,21 ha, les surfaces en eau 937,56 ha, les surfaces artificialisées 359,66 ha (constituées essentiellement de la ville de Léconi) et les prairies aquatiques 67,73 ha (2).

Autour de ces grandes zones décrites, les images ont révélé des sites particulièrement intéressants qui pourraient constituer des sites écologiquement sensibles. C'est le cas de la zone située autour de la rivière Léconi principal cours d'eau de la région (3). En effet, cette rivière est entourée des forêts galeries qui la bordent. Aussi, des clairières ont été localisées à certains endroits ainsi que des zones humides (prairie aquatique). Ces zones peuvent constituer des habitats écologiques pour certaines espèces d'animaux. Au sud de la ville de Léconi, on note également la présence des canyons.

La deuxième zone se localise le long des rivières Djoumou et la Mpassa, soit directement au bord de celle-ci ou à quelques kilomètres. En effet, on y localise plusieurs espaces herbacés, sols nus et humides. Ces endroits pourraient être des sites très prisés par les animaux, parce qu'elles présentent les mêmes caractéristiques que le bais de Moupia qui se trouve plus au nord de la zone du point de vue de la réponse spectrale et leurs proximités avec les cours d'eau (4).

Site de Mayumba :

La zone du Mayombe se localise au sud du Gabon, dans la province de la Nyanga, avec une grande partie frontalière au Congo. Ce site est habité par certaines communautés villageoises sur l'axe Tchibanga-Moulenguinza et tout au long du cours d'eau entre Mayumba et Ndindi. L'extension proposée de Mayombe jusqu'au parc national de Mayumba protégera de précieuses bandes forestières et la biodiversité qu'elles abritent tout en réglant un différend frontalier autour du parc national de Conkouati (Congo), qui s'étend sur 11 km sur le territoire gabonais. L'extension envisagée du parc serait d'environ 311 600 ha, dont 240 300 ha étaient auparavant classés comme concessions forestières (principalement exploitées sous GDF). La zone du Mayombe est quasiment occupée par des permis forestiers et des permis de recherches minières (1).

La zone du Mayombe a un couvert forestier dense et mature ; les savanes se localisent à l'est dans le synclinal Nyanga-Ngounié (2).

Avec une superficie estimée à 380 684,25 ha soit 86,26 % les forêts matures sont les plus représentées. L'écosystème savanicole est la deuxième classe avec une superficie estimée à 34 779,30 ha soit 7,88 %.

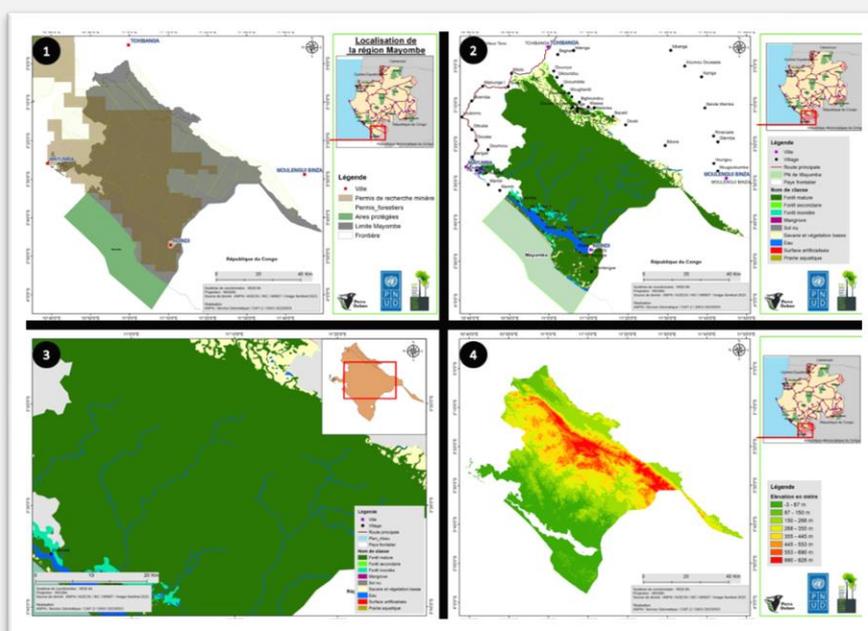


Figure 1 : localisation de la zone d'expansion proposée du Mayombe (1) ; Carte d'occupation du sol du Mayombe (2) ; massif forestier intact du Mayombe (3) élévation de la zone du Mayombe (4).

La zone du Mayombe représente un intérêt particulier. En effet, sa partie centrale est recouverte d'une vaste forêt dense et mature qui ne présente pas des signes d'activités (exploitation forestière, minière, etc....) apparents (3).

Ce bloc forestier s'étend sur une superficie estimée à plus de 150 000 ha et se situe entre 200 m et 930 m d'altitude sur la chaîne du Mayombe (4).

Il existe dans le site d'autres écosystèmes à savoir, les forêts inondées, les mangroves ainsi que les prairies aquatiques. Ces complexes de zones humides se trouvent autour de la ville de Mayumba et au sud à la frontière avec le Congo (figure ci-dessous).

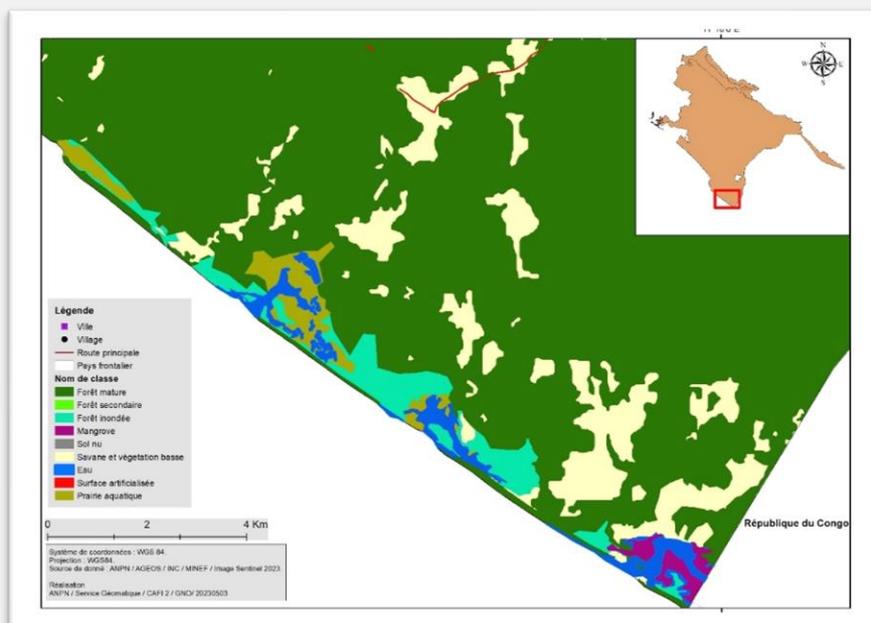


Figure J : Vue du complexe des zones humides au sud de Mayumba.

Site de Monts Fouari :

Le site de Fouari est situé au sud du Gabon, dans la province de la Nyanga, avec une grande partie frontalière au Congo. Ce site est habité, à certains endroits, par les communautés villageoises qui y exercent des activités. L'aire protégée du mont Fouari en proposition est une mosaïque de zones partiellement protégées depuis les années 1950 (datant d'avant la création des Républiques du Gabon et du Congo). Certaines de ces zones sont situées sur une partie non contestée du territoire congolais, d'autres sur le territoire gabonais et d'autres encore sont de propriété douteuse. Un fait qui n'a jamais été remis en cause, cependant, est le fait que la région est particulière et importante pour être protégée. La proposition de l'aire protégée de Fouari se fonde alors sur cette éthique de conservation. La région comprend le mont Fouari, la savane et des galeries forestières. Des études récentes ont révélé que des espèces fauniques uniques persistent dans la région, ce qui présente une occasion importante de restauration et de conservation des forêts. On note dans cette zone plusieurs permis forestier dont certains sont déjà en activité **(1)**.

La zone de Fouari borde la frontière avec le Congo dans sa grande partie. L'analyse des résultats a permis de mettre en évidence la présence de deux grands biomes écologiques à savoir, la forêt et la savane **(2)**.

La superficie de la forêt mature de la zone est estimée à 173 945,44 ha soit 52,19 % et la savane 151 508,21 ha soit 45,46 %.

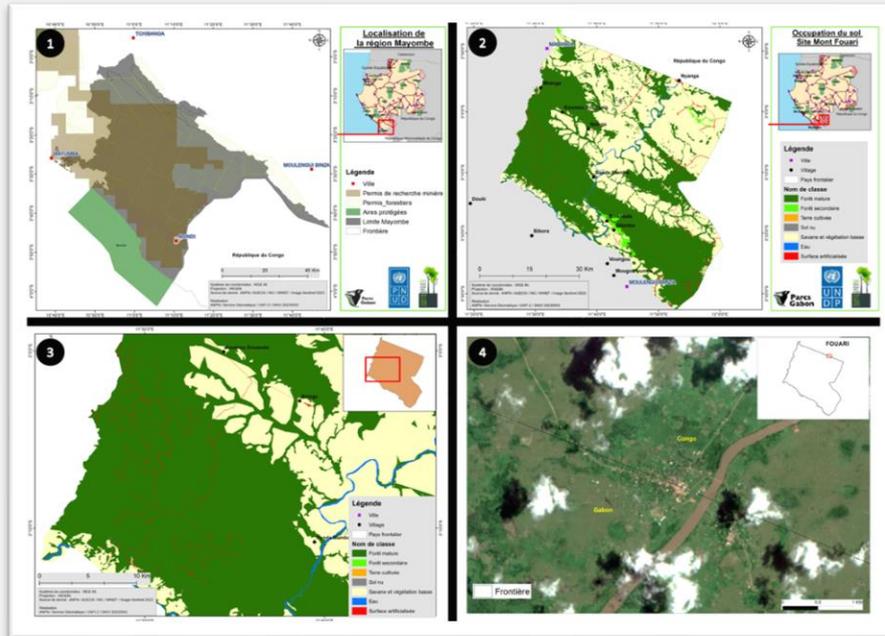


Figure K : localisation de la zone d'expansion proposée du Mont Fouari (1) ; Carte d'occupation du sol (2) ; Vue sur la zone d'exploitation forestière (3) et une vue satellitaire des villages à la frontière Congo-Gabon (4).

Outre ces deux écosystèmes majoritairement représentés, on note également la présence des espaces bâtis (ville et village), ainsi que le fleuve Nyanga qui traverse la zone d'Est en ouest (3).

La présence de l'activité telle que l'exploitation forestière a été détectée. L'analyse des données satellitaire entre 2020 et 2023 met en évidence l'apparition des zones d'exploitation forestière marquées par les pistes forestières et les trouées d'extraction de bois dans la zone ouest (3).

Ainsi, entre 2020 et 2023, l'exploitation forestière est responsable de la perte de forêt estimée à 825, 83 ha. L'utilisation des images satellitaires permet de mettre en évidence l'évolution de cette activité (Figure J ci-dessous).



Figure L : Vue satellitaire de l'évolution des pistes forestières entre 2020 et 2023 (image planet)

Un des éléments importants, la matérialisation de la frontière Est et Sud. En effet, il existe de nombreux villages le long de cette frontière et ces derniers sont à des endroits traversés par la limite frontière utilisée par la république gabonaise. Ceci a pour corollaire qu'ils sont partagés entre le Gabon et le Congo (4). Qu'en est-il de cette situation dans la réalité sur le terrain - village gabonais ou congolais ? En l'état actuel de notre

analyse, aucune donnée ne peut apporter une information claire sur l'appartenance ou non d'un village pour l'un ou l'autre pays. Cette situation se traduit par la présence de plusieurs pistes traversant la frontière. D'autres types d'activité (l'agriculture itinérante...) sont également visibles.

Les prochaines étapes 2024, au besoin pour cette activité, seraient de réaliser des levés aériens à l'aide d'un aéronef ou d'un drone pour confirmer sur le terrain ce qui a été observé par satellite et de mener des patrouilles à pied/enquêtes dans les régions ciblées où l'imagerie satellite et/ou les levés aériens suggèrent de recueillir des informations supplémentaires au sol.

➤ **Produit 1.3 - Réalisation d'études socioéconomiques dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et les zones tampons envisagées.**

Ladite activité a pris effet par la réalisation d'une mission du 29 Mai au 25 Juin 2023 à Franceville, l'Ogooué-Létili et la Mpassa, dans la province du Haut – Ogooué. Elle avait pour objectif de réaliser une enquête socio-économique dudit site, y compris la cartographie participative. Au total, trois (3) cantons, sept (7) regroupements de villages, et vingt-quatre (24) villages ont été identifiés et visités.

Pour la collecte de données socioéconomiques au sein des villages, les équipes ont opté pour une approche purement participative. Cela a permis de concilier les intérêts de la Conservation avec ceux des communautés locales et de réduire d'éventuels conflits. À cet effet, l'équipe de mission a débuté la mission par une identification des parties prenantes sur site - puis, définir les différents intérêts et le rôle de chacune dans les zones proposées. Grâce au focus group, au recensement, aux entretiens individuels et à l'observation dans les villages, la collecte des informations relatives à notre enquête a pu se réaliser. La mission s'est réalisée en deux (2) grandes phases :

- *1-ère phase* : coordonner et conduire la mission de prospection
- *2-ème phase* : enquête socio-économique et cartographie participative

Pour la collecte des informations relatives à cette étude, l'équipe a fait trente (30) jours de mission au site des Plateaux Batéké. La figure ci-dessous, présente les membres qui composent l'équipe de ladite mission. Deux (2) guides locaux ont été identifiés dans chaque village afin de participer aux enquêtes.



Figure M : Equipe de la mission socio-économique

Le projet CAFE-2, dans la province du Haut-Ogooué, concerne les Départements de la Mpassa et celui de l'Ogooué-Letili.

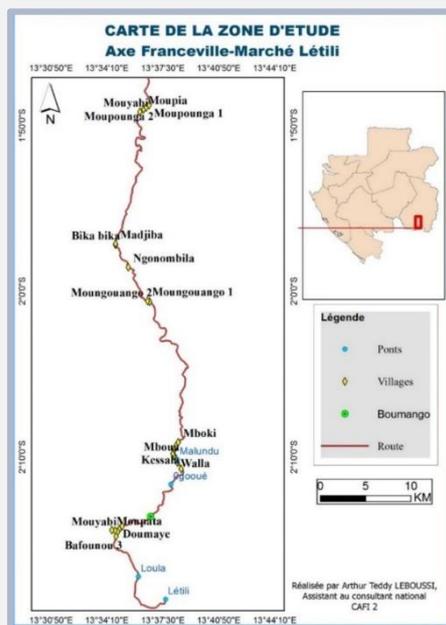


Figure L : Carte de localisation de la zone d'étude

Au cours de cette enquête, vingt-quatre (24) villages sont identifiés dans la zone d'étude d'extension d'aire protégée des Plateaux Batéké. Ci-dessous, une photo montrant un membre de l'équipe de mission administrant le questionnaire dans un ménage à Moupia.



Figure N : Recensement d'un ménage du village Moupia

Le tableau ci-dessous met en évidence : le nombre et noms des villages étudiés ; le nombre et noms des regroupements, et le sexe. Au total 905 personnes ont été recensés au sein de 189 ménages.

Regroupement	Village	Homme	Femme	Enfant	Effectif
Doumaye 1	Doumaye	8	7	17	32
	Mouyabi (Ogooué-letili)	34	21	58	113
	Moupata	34	44	65	143
Doumaye 2	Bafounou 3	11	8	17	36
	Bafounou 2	3	8	7	18
	Bafounou 1	8	13	21	42
Malundu 1	Kessala	9	7	13	29
	Missami 1	6	6	18	30
Malundu 2	Walla	7	8	12	27
	Mboua	17	21	29	67
	Missami 2	5	11	8	24
	Lendendougou	14	17	24	55
	Ngoundou	0	0	0	0
	Ndzambi	0	6	0	6
	Mboki	0	1	0	1
Moungouango	Moungouango 1	8	9	17	34
	Moungouango 2	8	5	6	19
Nzankiville	Ngonombila	10	4	1	15
	Madjiba	7	6	6	19
	Bikabika	2	2	0	4
Moupia	Mouyabi (la M'passa)	21	22	26	69
	Moupia	21	18	49	88
	Moupouga 1	2	7	11	20
	Moupouga 2	4	6	4	14
Total	24	239	257	409	905

Tableau C : Effectif des populations des villages étudiés



Figure O : Salutations d'usage, édification des autorités et populations sur l'objectif de la mission : Chef de regroupement Doumaye 2 (1) ; Chef de canton Malundu (2) ; préfet de Boumango (3) et Chef de regroupement Malundu 2 (4).

Au total, cinq (5) cartes participatives sont réalisés dans les regroupements de villages de Doumaye, Maloundou et Mougouango dans le département de l'Ogooué Létili, Ndzaki-ville et Moupia dans le département de la Mpassa. Pour chaque regroupement, une carte approximative d'occupation spatiale a été dressée de même que le rayon schématique des lieux d'exploitation des ressources pour la subsistance des populations concernées.

Avant le démarrage de la conception de la carte participative, l'équipe de la mission a préparé le matériel à utiliser lors de cet exercice (ci-dessous).



Figure P : Nettoyage de la cour pour la carte au sol (1) ; Préparation de la légende (2) ; Joindre les papiers flipshart pour obtenir un grand format (3) et Craies pour la carte au sol (4).

Pour démarrer chaque réunion relative à la réalisation d'une carte participative, les experts du projet sensibilisaient les communautés locales sur les objectifs du projet CAFI 2 et son importance capitale pour lesdites populations (photos ci-après). Aussi, les populations concernées étaient informées et sensibilisées sur la méthodologie de la carte participative. En effet, ce sont ces communautés elles-mêmes qui présentent sur une carte l'utilisation de leurs terroirs villageois. Elles y présentent les différentes activités qu'elles mènent au sein de ces zones.



Figure Q : Présentation du projet au population du regroupement de Doumaye (1) et explication des différentes étapes de la cartographie participative à la population du regroupement de Malundu (2).

Ci-dessous, les populations représentant sur une carte et au sol, les zones d'activités villageoises, les anciens villages, les sites sacrés, les forêts communautaire.



Figure R : Réalisation de la carte au sol dans le regroupement de Mougouangou (1) et Regroupement de Doumaye (2).

Après la conception de la carte avec les communautés locales, l'équipe du projet qui facilitait les échanges, reproduit la carte sur le papier flipchart (photos ci-dessous).



Figure S : Report de la carte sur papier Flipchart dans le regroupement de Malundu (1) et Regroupement de Ndzaki-ville (2).

Pendant la conception de chaque carte participative, les experts du projet rédigeaient un procès-verbal de réunion. La lecture de celui-ci était faite devant l'assistance. Ainsi validé par tous, les parties concernées pouvaient l'attester à travers leurs signatures.



Figure T : Lecture du procès-verbal dans le regroupement de Malundu (1) et regroupement de Moupia (2).



Figure U : photo de famille après la réalisation de la carte participative avec la population du regroupement de Mougouangou (1) ; regroupement de Doumaye (2) ; regroupement de Ndzaki (3) et du regroupement de Moupia (4).

➤ **Produit 1.4 - Proposition de parcs transfrontaliers sur la base des informations recueillies à partir des analyses de terrains et enquêtes socioéconomiques**

Aucune activité liée à ce produit n'a été conduite au cours de l'année 2023. La réalisation de ce produit dépend de l'avancement des études de terrains des produits 1.1, 1.2 et 1.3.

➤ **Produit 1.5 - Consultations publiques avec la participation du Congo, et conduite du processus du CPLE**

Les termes de référence (TDR) pour le recrutement des consultants pour mener les consultations publiques et mettre en place le Consentement Préalable Libre et Eclairé (CPLE) ont été élaborés. De même que les Tdr pour le recrutement des ONG de la société civile (OSC). Lesdits Tdr ont fait l'objet d'une validation par les deux parties. L'ANPN est en discussion avec Wildlife Conservation Society (WCS) pour mener le CPLE, compte tenu de son expérience dans la création des aires protégées au Congo Brazzaville.

Outre, le paiement de la deuxième tranche de l'Assistant en communication a été effectué. Le contrat de l'agent ayant pris fin, l'ANPN réfléchit à la possibilité d'identifier et désigner un agent interne pour la suite des activités.

➤ **Produit 1.6 - Organisation d'une retraite avec le CNAT pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT et à d'autres processus de prise de décisions politiques**

Les activités liées à ce produit n'étaient pas prévues pour l'année 2023.

➤ **Produit 1.7 - Délimitation des frontières des parcs**

Les activités liées à ce produit n'étaient pas prévues pour l'année 2023 – en attente du processus complet de création des nouvelles aires protégées.

➤ **Produit 1.8 - Protection des parcs contre tout empiètement et activités illégales**

La majorité des activités liées à ce produit n'étaient pas prévues pour l'année 2023 – en attente du processus complet de création des nouvelles aires protégées. Cependant des activités d'information, sensibilisation et sécurisation des zones d'études envisagées ont été conduites conformément au Plan de Travail Annuel :

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Panthera, et la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) ont effectué du 15 au 19 mai 2023 à Franceville, Boumango et Leconi, une mission conjointe. Cette mission avait pour objectifs :

- Informer et sensibiliser les autorités administratives et locales de Franceville, Boumango et Leconi au projet d'étude d'Aires Protégées (AP) dans la zone des Plateaux Batéké dans le cadre du Programme CAFI-2 ;
- Présenter les objectifs du Programme, les contours de la zone d'étude et les deux principales missions de terrain IRN et d'analyse socio-économique, qui sont effectuées dans la zone ;
- Obtenir le consentement des autorités et population quant à la mise en œuvre de ce projet ;
- Discussion et travaux ANPN-DGFAP-PNUD-Panthera autour des prochaines étapes du Programme CAFI-2 et tirer des leçons de la mission conjointe pour bien planifier les prochaines missions de civilités dans les trois autres zones d'intervention du projet.



Figure V : *présentation des objectifs du programme et des zones d'études au Gouverneur à Franceville (gauche) et à la communauté de Boumango (droite).*

Aussi, une deuxième mission conjointe de l'ANPN en collaboration avec le PNUD et Panthera a été effectuée du 23 au 27 octobre 2023 à Tchibanga, Mayumba, Moulengui-Binza et Mabanda. Cette mission poursuivait les mêmes objectifs que la première mission conjointe, mais cette fois appliqués aux zones d'études de création d'aires protégées de Mayumba et Fouari.



Figure W : présentation des objectifs du programme et des zones d'études aux autorités locales à Moulengui-Binza (gauche) et au Gouverneur de Tchibanga (droite).

Par ailleurs, dans le but d'évaluer et identifier les impacts (lutte anti-braconnage, frontaliers) sur les zones identifiées ainsi que la prise de connaissance des zones d'étude, quatre (4) missions de pré-identification et de sécurisation des zones d'extensions proposées sont réalisées. De manière spécifique, il s'agissait de :

- Identifier les différentes activités humaines dans et autour de ces zones ;
- Identifier les éventuels empiètements au niveau des lignes frontalière.

Cas de la mission réalisée dans la zone de Mayumba :

La stratégie de travail élaborée dans le cadre de la mission a consisté à effectuer des patrouilles à pied entre Bibora et Ndindi, en vue de démanteler les activités illégales de chasse, d'orpaillage pratiqué par les autochtones d'une part, et les sujets en provenance de la frontière du Congo d'autre part. ci-dessous, quelques résultats issus de ladite mission :

Faune : observation directe			
Espèces	Signes	Nombre de visions	Total
Céphus (<i>Cercopithecus cephus</i>)	Vision	1	6
Pogonias (<i>Cercopithecus pogonias</i>)	Vision	1	5
Éléphant (<i>Loxodonta africana</i>)	Vision	2	4
Caméléon (<i>Chamaeleo chamaeleo</i>)	Vision	1	1
Tortue terrestre (<i>Kinixys erosa</i>)	Vision	1	1
Céphalophe bleu (<i>Cephalophus monticola</i>)	Vision	1	1

Présence des signes humains		
Types de signes	Nombre	Détails
Douille de 00	1	La vieille douille de 00 a été ramassée sur la piste de débardage fréquenté.
Campement	1	Le campement de collecte des produits forestiers non ligneux est probablement fréquenté par des autochtones qui pratiquent la forêt à la recherche de miel sauvage.
Piste humaine	4	Nous avons vu un sentier fréquenté, les autres sont abandonnés.
Impact sur arbre	10	Les entailles ont été vues le long d'un sentier abandonné.
Coupe de machette	85	15 coupes récentes de machettes ont été observées sur une route forestière fréquentée ; 70 coupes vieilles de machettes ont observé sur des pistes humaines abandonnées.

Personnes appréhendées			
Nombre	Nationalité	Résidence	Lieu de l'arrestation
1	Gabonaise	Ndindi	En chemin entre Ndindi et la frontière Congo/Gabon, plus précisément au point GPS S3.78048 E11.18586
4	Congolaise	Pointe Noire	En route pour Ndindi, plus exactement au point GPS S3.78257 E11.20816
1	Zaïroise	Pointe Noire	
1	Angolaise	Pointe Noire	

Saisie réalisée	
Nature de la saisie	Lieu de garde
Une (1) grille	Tribunal Spécial de Libreville
Cinq (5) pelles ;	
Une somme de cinq mille cinq cents franc (5500 FCFA) ;	
Quatre machettes (4) machettes ;	
4.08 grammes d'or ;	
Trois (3) balances de bijoutier ;	
Sept (7) téléphones portables ;	
Huit (8) cartouches de calibre 12 ;	
Un (1) fusil de chasse de calibre 12 à un coup ;	
Deux (2) sacs de marijuana d'une valeur de 900 grammes ;	

Les résultats détaillés des missions (4) sont disponibles dans les rapports d'activités. Compte tenu de la sensibilité des information issues de ces missions, il est souhaitable de les garder confidentielles.

B. Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres – ADAG/PNUD

B.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2023

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2023)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2024)
2.1.1 - Réalisation d'une étude documentaire, examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique	2.1	Achevé	Du 01/03/2023 au 30/06/2023	Validation d'un (1) rapport de recommandation juridique et plan de projet de loi . Et tenue d'un (1) atelier de validation dudit rapport et plan de projet de loi - avec la participation des différentes directions du MAEP, experts et points focaux de différents ministères sectoriels, Assemblée Nationale, Sénat et ONG.	Finalisation de cette activité – l'activité prévoit la poursuite de la prise en charge de la cellule juridique (expert & assistant) qui sera prolongé jusqu'à l'atelier de validation finale du projet de loi pour assurer une bonne préparation et coordination des travaux.
2.1.2 - Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'Etat et la Société civile	2.1	En cours	Du 01/03/2023 au 31/12/2023	Achat de divers matériels et équipements pour assurer la visibilité du programme : banderole, kakémono, roll-up, fournitures, dépliants, etc. Et revue et finalisation du Plan de Communication du programme.	Poursuite de cette activité – livraison du 2 ^{ème} lot de matériel et équipements de communication afin de continuer à rendre visible le programme et mise en œuvre du Plan de Communication à travers la couverture com. des principales activités du programme (Reportage TV, documentaire vidéo).
2.1.3 - Rédaction du cadre juridique du décret	2.1	Achevé	Du 01/07/2023 au 31/12/2023	Rédaction d'un (1) projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon.	Finalisation de cette activité – un conseiller juridique du MAEP sera désigné pour assurer le suivi de l'adoption du projet de loi par le Parlement.
2.1.4 - Réalisation de deux ateliers juridiques avec les représentants du MAEP, CNC, CNAT, ONG, OSC et secteur privé	2.1	En cours	Du 01/03/2023 au 31/12/2023	Tenue d'un (1) atelier de 5 jours de consultation pour amendements et contribution au projet de loi - avec la participation du MAEP, experts et points focaux de différents ministères sectoriels, FAO, ONG et Société civile.	Finalisation de cette activité – tenue d'un (1) atelier de validation finale du projet de loi avec MAEP, ministères sectoriels, CNC, CNAT, ONG, OSC et secteur privé.
2.2.1 - Amélioration de la carte des sols dressée dans les années 1981	2.2	En cours	Du 01/03/2023 au 31/12/2023	Aucun progrès significatif à signaler - activités reportés à 2024. Retard notamment dû au	Poursuite de cette activité - le programme a accusé du retard dans le lancement des missions de terrains conjointes sols et SIG

2.2.2 - Réalisation d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	2.2	En cours	Du 01/03/2023 au 31/12/2023	processus infructueux relatif à la contractualisation avec laboratoire partenaire pour effectuer les analyses des données collectées sur le terrain et au retard dans la livraison de petit matériel de terrain.	qui visent à collecter les données pour amélioration de la carte des sols et réalisation de l'analyse de l'aptitude à l'agriculture. Il est prévu de finaliser toutes les missions de terrain et analyse des données en 2024 – la finalisation définitive de ces activités, à travers les ateliers de validation finale de la carte des sols améliorée et des cartes thématiques est planifiée au début de l'année 2025.
2.3.1 - Création d'un laboratoire SIG, recrutement et formation de personnel national	2.3	En cours	Du 01/03/2023 au 30/12/2023	Création d'un (1) laboratoire SIG - reprise et achèvement des travaux de construction du bâtiment de laboratoire SIG. Le laboratoire est doté d'équipements et matériel de pointe acquis sur le marché international (ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone et serveurs).	Poursuite de cette activité – il est prévu une (1) nouvelle formation et renforcement des capacités en SIG au sein du nouveau laboratoire de l'ADAG. La cellule de consultants du laboratoire SIG sont afin de produire les analyses. Enfin, en 2025, selon les économies et ressources disponibles du projet il est envisagé de basculer les consultants en agents à temps plein du laboratoire SIG pour transférer totalement au MAEP les capacités de réalisation d'étude sur l'aptitude des sols à l'agriculture et fournir des couches de données pour les archives du ministère conformément aux objectifs du programme.
2.4.1 - Création d'un laboratoire d'analyse des sols, recrutement et formation de personnel national	2.4	En cours	Du 01/03/2023 au 30/12/2023	Création d'un (1) laboratoire d'analyse des sols - reprise et achèvement des travaux de construction du bâtiment de laboratoire des sols. Le laboratoire est doté d'équipements et matériel scientifique de pointe acquis sur le marché international (m	Poursuite de cette activité - il est prévu d'effectuer deux (2) formations en analyse des sols dans le nouveau laboratoire. Une Aussi, selon les économies et ressources disponibles du projet il est envisagé de basculer les consultants en agents à temps plein du laboratoire afin d'assurer une pleine opérationnalisation dudit laboratoire.

B.2. Description narrative et illustrative des activités mis en œuvre en 2023

Au cours de l'année 2023 – Pour la Composante 2 « Optimisation de l'utilisation des terres » et dans le cadre du partenariat entre l'ADAG et le PNUD, le Comité de Pilotage (COFIL) s'est tenu le 21 février 2023 pour validation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), et poursuite de la mise en œuvre des activités du projet.

A la suite de la validation du Plan de Travail Annuel 2023, l'ADAG a procédé à :

➤ **Produit 2.1 - Création d'une unité juridique pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles**

Le 21 juin 2023, l'ADAG a tenu le deuxième atelier interministériel de validation des recommandations juridiques et du plan de rédaction du projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise. Etaient représentés les différentes Direction du ministère de tutelle, expert et points focaux de différents ministères sectoriels, de l'Assemblée nationale, du Sénat, ONG, et Société civile.

L'expert juridique CAFI-2 a présenté la méthodologie adoptée par l'unité juridique agricole pour l'élaboration des recommandations et du plan de rédaction soumis au processus de validation. Pour rappel, cette méthodologie consiste en la sélection des documents de référence, tant au niveau national qu'international et à l'analyse comparative desdits documents, avant la formulation des recommandations juridiques et l'élaboration du plan de rédaction. Ainsi, au titre de la nature et de la dénomination du projet de texte, conformément à l'article 47 de la constitution, le projet de texte à soumettre au Gouvernement ne peut être qu'un projet de loi.

Dans ce contexte spécifique, le projet de loi sera intitulé : « *Projet de loi fixant le régime de la propriété foncière agricole en République Gabonaise* ». Au titre du contenu, le projet de loi sera constitué de six titres, plusieurs chapitres, sections et articles – dont le détail est fourni dans le rapport de l'Expert.



Figure A - Atelier juridique CAFI-2 le 21 juin 2023 dans la salle de réunion de la Maison Verte du PNUD

Toujours dans le cadre du suivi de la méthodologie d'élaboration de ce projet de loi, du 27 au 30 novembre 2023, l'ADAG a tenu le troisième atelier juridique – pour consultation et rédaction du texte juridique. Celui-ci a permis de recueillir les amendements et contributions des différents experts et points focaux de ministères sectoriels, de la FAO, d'ONG, et membres de la Société civile.

La restitution de l'atelier a été effectuée au PNUD le 01 décembre 2023. Le référent technique et l'expert juridique du projet ont présenté les travaux et amendements recueillis pendant les consultations puis ont exposé précisément le contenu du texte juridique.



Figure B – Restitution de l'atelier juridique CFI-2 de consultation et rédaction du projet de loi le 1^{er} décembre 2023

➤ **Produit 2.2 – Entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres**

L'ADAG et le PNUD ont accusé du retard dans le lancement des missions de terrain d'échantillonnage des sols. Plusieurs conditionnalités ont mis un frein au lancement des 3 phases de missions – notamment : les livraisons du petit matériel de terrain, la contractualisation avec un laboratoire partenaire, et le nouveau recrutement d'un cabinet d'expertise SIG pour mener l'analyse de l'aptitude agricole des sols.

Les principaux décaissements effectués au Q1 2023 sont des paiements rétroactifs des salaires des experts et assistants pour les activités conduites au Q3 et Q4 2022. A cet effet, il convient ici de faire un résumé d'information des activités qui n'avaient pas toute étaient rapportées dans le rapport annuel 2022 :

Le groupe échantillonnage des sols, constitué de six personnes dont un Expert et cinq Assistants, a déjà mis en place le dispositif de déclenchement des missions d'échantillonnage des sols. Il s'agit :

- Du manuel des procédures d'échantillonnage des sols ;
- Du guide pratique de terrain ;
- Des fiches d'échantillonnage des sols ;
- Des fiches de numérotation des échantillons.

En étroite collaboration avec le groupe SIG, le groupe échantillonnage a contribué à l'élaboration des cartes provisoires de localisation, dont :

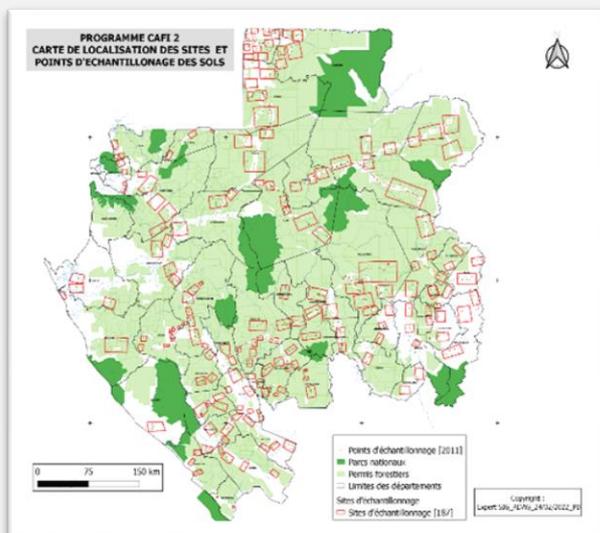


Figure C – Carte des 177 sites d'échantillonnages

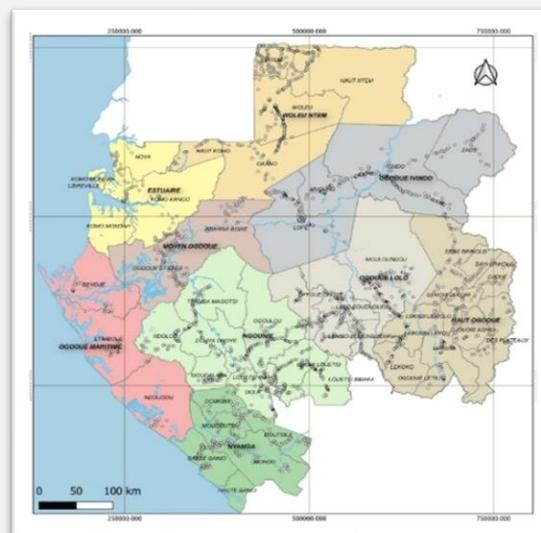


Figure D – Carte des 2 583 points d'échantillonnage

Le groupe a aussi contribué à l'élaboration du programme détaillé des missions conjointes y compris l'estimation de la durée desdites missions, le choix des itinéraires, l'inventaire du premier lot de matériel destiné aux missions de terrain et l'estimation de la superficie totale provisoire des sites à échantillonner - qui est de 35 593 km², soit 14% du territoire national.

➤ **Produit 2.3 – Création d'un laboratoire SIG et renforcement des capacités techniques du ministère de l'Agriculture**

Comme pour le Produit 2.2, le Programme a accusé du retard dans le lancement des missions de terrain SIG pour ce premier semestre 2023. Il s'agit de missions conjointe Sols/SIG dont les conditionnalités citées ci-dessus sont liées.

Les principaux décaissements effectués au Q1 2023 sont aussi des paiements rétroactifs des salaires des experts et assistants pour les activités conduites au Q3 et Q4 2022. Au-delà de la formation de renforcement des capacités en SIG déjà rapportée dans le rapport annuel 2022, le groupe SIG a :

- Mis en place une application KOBO COLLECT adapté à la mission de collecte des données sur les différents sites ;
- Élaborer un formulaire d'enquêtes agro-socio-économique, un manuel de procédures du laboratoire SIG, un guide pratique de terrain et un protocole d'analyse d'aptitude des sols.

Le groupe a aussi amélioré, par digitalisation des éléments manquants, les cartes ci-dessous :

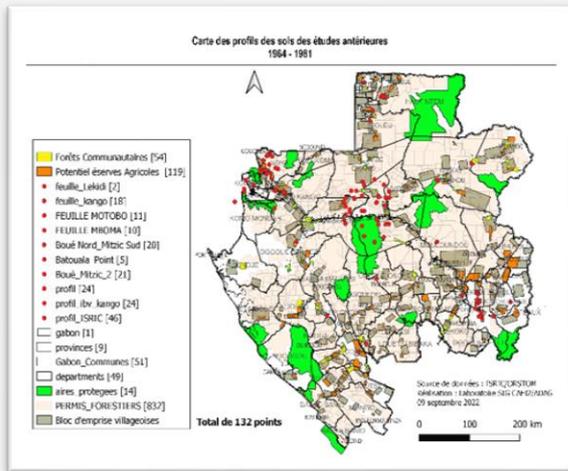


Figure E – Carte des profils des sols des études antérieures

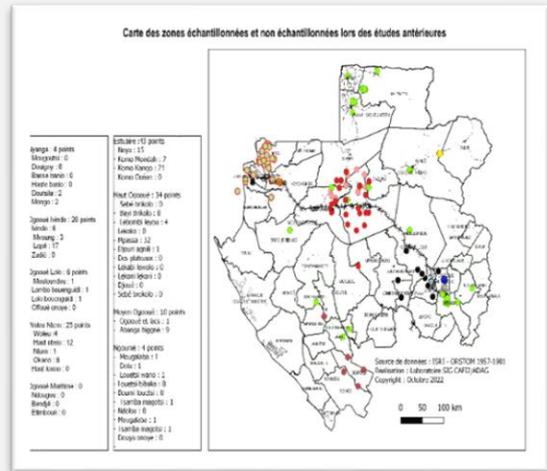


Figure F – Carte des zones échantillonnées et non échantillonnées lors des études antérieures

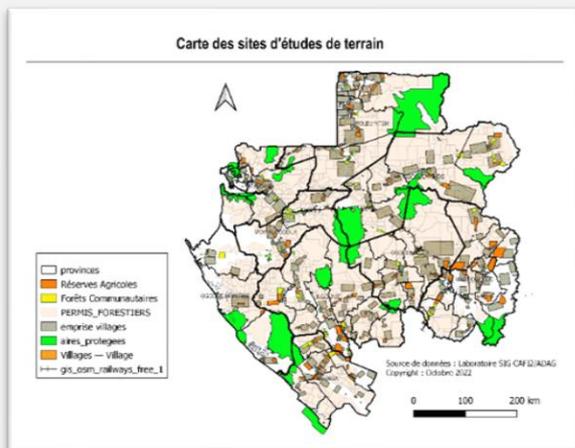


Figure G – Carte des sites d'études de terrain CAFE-2

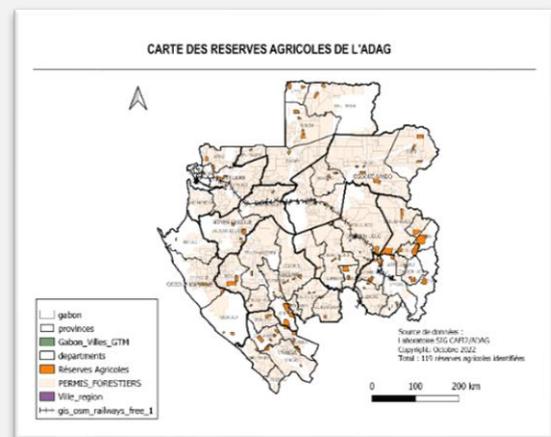


Figure H – Carte des réserves agricoles de l'ADAG

Au titre des activités qui restent à effectuer, le groupe attend de pouvoir démarrer les missions d'acquisition des données aux fins de l'analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols et de l'analyse de l'aptitude agricole des sols. Au terme de ces deux d'études, et de l'interprétation des données y relatives, le groupe procédera, avec l'appui conseil de l'INC, à la finalisation des cartes des terres agricoles, avant la rédaction du rapport final.

➤ **Produit 2.4 – Création d'un laboratoire d'analyse des sols et renforcement des capacités techniques du ministère de l'Agriculture**

Au cours du premier semestre 2023, la priorité pour ce Produit 2.4 (et 2.3) a été de relancer les travaux de construction du bâtiment de laboratoire SIG et d'analyse des sols. Pour ce faire, l'ADAG avec l'appui du PNUD, a procédé à la procédure de passation de marché pour recrutement d'une nouvelle entreprise de construction. Aussi, à la demande de l'ADAG, le PNUD a recruté un cabinet expert de contrôle et de suivi des travaux – cet expert produira des rapports d'avancement des travaux et validera les rapports techniques du maître d'œuvre avant paiement direct d'une nouvelle tranche.

Les travaux de construction ont repris le 07 août 2023, à l'issue de la réunion de démarrage des travaux du 29 juin 2023 - avec l'entreprise de construction (maître d'œuvre), l'ADAG (maître d'ouvrage), le cabinet de contrôle et de suivi des travaux, et le PNUD.

Cinq (5) réunions techniques de suivi de l'avancement des travaux avec le PNUD, l'ADAG, l'entreprise de construction et l'Expert ont été conduites entre juin et novembre 2023.



Figure I - Visite de chantier de l'expert et du maître d'oeuvre lors de la réunion de démarrage le 29 juin 2023

Ainsi, les travaux de construction du bâtiment de laboratoires ont été achevés en novembre et la réception provisoire des travaux a eu lieu le 28 novembre 2023. Certaines réserves mineures ont été relevées par l'Expert et devront être levées avant la réception définitive et inauguration desdits laboratoires.



Figure J - Réception provisoire des travaux le 28 novembre 2023

Comme rapporté dans le rapport annuel 2022, la cellule de consultants du laboratoire sols constituée de deux Experts et deux Assistants a déjà produit de nombreux manuels de procédures, protocoles d'analyse, guide de bonne pratique, et effectuer l'inventaire d'équipements nécessaire au laboratoire. Pour ce groupe thématique, la formation et le renforcement de capacités du personnel du laboratoire, l'analyse proprement dite des échantillons et la rédaction du rapport final sont les trois principaux groupes d'activités qui restent à effectuées.

C. Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone – CNC/PNUD

C.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2023

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2023)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2024)
3.2.1 - Mettre en place un Système d'Information pour les Sauvages (SIS)	3.2	Non entamé	Du 01/03/2023 au 31/12/2023	Aucun progrès significatif à signaler - activité reportée à 2024. Cette activité a accusé du retard, les discussions entre le CNC et AGEOS pour explorer les synergies et collaboration potentielles dans la création du SIS pour assurer la pérennité du Système à la fin du programme n'ont pas abouti.	Finalisation de cette activité – l'activité est reconduite et achevée en 2024. L'AGEOS jouera un rôle central dans la réalisation de cette activité – un cahier des charges techniques a été réalisé en ce sens.

D. PNUD : Activités transversales support to NIM et activités d'assurance-qualité HACT

D.1. Tableau synthétique de mise en œuvre des activités en 2023

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Statut fin période de rapportage	Chronologie prévue pour cette activité	Progrès réalisés au cours de la période de rapportage (2023)	Progrès et défis attendus au cours de l'année suivante (2024)
Activités transversales support to NIM	N/A	En cours	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Appui journalier à la planification et mises en œuvre des activités des PE ; exécution directe des opérations d'achat de divers matériels selon les Demandes de Service des PE ; revu et appui à la préparation des fonds de dossiers de demande de fonds des PE (TDR, budget, Formulaire FACE, ICE) ; exécution des procédures de paiements direct des consultant et fournisseurs ; contrôle et suivi des travaux de construction des labs. SIG & sols ADAG ; activités de communication ; élaboration des rapports narratifs et financiers du programme attendus par le Secrétariat CAFI deux fois / an.	Poursuite de cette activité – mêmes activités reconduites en 2024 avec nouvel appui selon les Demandes de Service des PE.
Activités d'assurance-qualité HACT	N/A	En cours	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Réalisation d'une (1) mission de spot-check par le cabinet d'audit Deloitte pour les PE ANPN et ADAG – les rapports finaux sont attendus pour le mois de janvier 2024. Et réalisation de plusieurs visites programmatiques (construction labs. SIG & sols, mission ANPN).	Poursuite de cette activité – Elaboration d'un (1) Plan de renforcement des capacités 2024 des PE sur la base des recommandations faites dans les rapports de spot-check (pour la micro-évaluation et pour les recommandations spécifiques au projet) ; réalisation d'une (1) formation des PE sur le HACT et utilisation du Formulaire FACE ; visites programmatique mission ADAG-ANPN ; réalisation d'une (1) mission de spot-check ; et réalisation d'un (1) audit.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, les effets de CAFI auxquels le projet contribue :

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier.	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées
✘	<input type="checkbox"/>	✘	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le programme CAFI-2 « *Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation de terres aux fins de production de cultures vivrières* », s'inscrit dans le prolongement de la Lettre d'Intention entre CAFI et le Gabon adoptée le 27 juin 2017¹¹. En effet, à la suite de la signature du Programme CAFI-1, et suivant les nouvelles priorités formulées par le Gouvernement Gabonais, le CA CAFI a autorisé le 10 juillet 2019¹², le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration de nouveaux programmes pour un montant total supplémentaire de 12 000 000 USD. Dans ce contexte, le PNUD et l'AFD en tant qu'agences de mise en œuvre accréditées ont soumis des Documents de Projets - à la demande du CA de CAFI le 1^{er} avril 2020¹³, le PNUD a soumis une proposition révisée le 24 avril 2020 comprenant : (A) un cadre de résultat et une théorie du changement renforcée ; (B) une description des liens entre ce programme et le programme CAFI-1 ; et (C) des informations sur les compétences requises pour aider le Gabon à se conformer aux exigences des accords de paiements basés sur les résultats. Le Conseil d'administration de CAFI a approuvé le 08 mai 2020¹⁴ le Programme CAFI-2, visant :

- La création d'aires protégées transfrontalières ;
- L'optimisation de l'utilisation des terres pour accroître les rendements agricoles ;
- Une assistance technique en matière de gestion des données carbone relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et autres outils nécessaires à l'obtention du financement basé sur les résultats.

¹¹ Lettre d'Intention entre CAFI et le Gabon disponible sur [ce lien](#)

¹² Décision CA CAFI 2^{ème} avenant LOI disponible sur [ce lien](#)

¹³ Décision CA CAFI soumission programme CAFI-2 PNUD disponible sur [ce lien](#)

¹⁴ Décision CA CAFI approbation programme CAFI-2 PNUD disponible sur [ce lien](#)

La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons de la Lettre d'Intention conformément aux informations contenues dans le Document de Projet. De façon générale, nous relevons que le Programme CAFI-2 ne contribue pas directement aux jalons de la Lol - qui semblent être d'avantage liés aux résultats du Programme CAFI-1.

N° du jalon dans la Lol	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis en 2023 et de manière cumulative depuis le début du projet
1	Affectation du territoire	
1.c	Élaboration et adoption de directives et de définitions nationales visant à assurer que les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) ne soient pas converties à d'autres usages, conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques.	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.c</i> – ce dernier est directement lié aux activités du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD ¹⁵ . Dans son dernier rapport narratif annuel 2022 ¹⁶ il est mentionné la tenue prochaine d'un atelier méthodologique HVC/HCS pour élargir le champ d'action des directives. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'Unité de Gestion de Projet (UGP) CAFI-1.
1.e	Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et informé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire.	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.e</i> – ce dernier est directement lié aux résultats attendus du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022, il est mentionné la tenue d'un atelier de validation de la méthodologie de cartographie participative mais pas du CLIP. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP CAFI-1. Aussi, nous rappelons qu'il est prévu dans le cadre du Programme CAFI-2 la réalisation de missions de cartographie participative et conduite du processus CLIP dans les zones d'études d'expansion protégées sur la base des orientations et méthodologies validées dans le cadre du Programme CAFI-1.
1.h.iii	Rapport sur les progrès réalisés en matière de planification participative et inclusive de l'affectation du territoire contenant : un sommaire des activités menées au titre du mécanisme de gestion des plaintes de la Commission Nationale de l'Affectation du Territoire (CNAT).	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.h.</i> – ce dernier est directement lié aux résultats attendus du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022, il est mentionné que les activités en rapport avec le PNAT et la CNAT sont en cours notamment les missions de communication et consultations au niveau local - 2 cabinets chargés de l'appui à la sous-commission de la CNAT ont été recrutés et sont en activité. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP.
1.i	Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 1.i</i> – ce dernier est directement lié aux activités du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022 il est mentionné la contractualisation avec 3 cabinets chargés de l'étude des potentialités de l'UTCF pour un démarrage au plus vite des activités. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP.
2	Surveillance des forêts	
2.g	750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).	<i>Contribution limitée du Programme CAFI-2 à ce Jalon 2.g</i> – ce dernier est directement lié aux activités du Programme CAFI-1 et au premier financement de 18M USD. Dans son dernier rapport narratif annuel 2022 il est mentionné que déjà 446 villages ont été cartographiés - d'autres sont en cours de finalisation. Des informations supplémentaires pourront être apportées par l'UGP. Nous rappelons que le Programme CAFI-2 prévoit de réaliser la cartographie participative des villages dans les quatre zones d'études d'expansion d'aires protégées en 2024 - à noter qu'en 2023, 24 villages ont prospectés dans la zone d'étude des Plateaux Batékés.

¹⁵ Document de Projet CAFI-1 disponible sur [ce lien](#)

¹⁶ Rapport narratif annuel 2022 Programme CAFI-1 disponible sur [ce lien](#)

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique

Dans le cadre de la Composante 2 « Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières » du Programme, l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) mène des travaux visant à faciliter la résolution des question juridiques relatives au foncier agricole (*Produit 2.1*).

En effet, l'un des obstacles identifiés à la réalisation des objectifs de production agricole du Gabon est l'absence de sécurité foncière pour les agriculteurs et le néant juridique actuel concernant le foncier agricole. Ainsi, la résolution de ces questions juridiques est une première étape cruciale de la réforme agricole.

A cet effet, pour rappel au cours de l'année 2021 et 2022, la cellule juridique a travaillé sur : (1) une étude documentaire des réglementations existantes au niveau national et international ; (2) la formulation de recommandations juridiques et la rédaction d'un plan de « **Projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise** ».

Au cours de l'année 2023, cette activité a connu de réels progrès avec la finalisation du projet de loi et la conduite de deux (2) ateliers juridiques :

D'abord le 21 juin 2023, à la Maison Verte du PNUD, s'est tenu le deuxième atelier interministériel de validation du rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi. Avec près d'une cinquantaine de participants, dont les différentes Direction du ministère de tutelle, experts et points focaux de différents ministères sectoriels, de l'Assemblée nationale, du Sénat, ONG, et Société civile – l'atelier a permis de fournir une présentation exhaustive du travail accompli par l'unité juridique agricole CAFI-2 et recueillir les contributions et recommandations des participants en vue de la rédaction dudit projet.

Parmi les principales recommandations, nous retenons par exemple : introduire dans le projet de loi des dispositions claires protégeant les petits producteurs agricoles ; prendre en compte des dispositions facilitant l'accès de la femme rurale au foncier agricole ; la prise en compte de plusieurs Conventions comme celle de Rotterdam ou celle sur la Protection des Végétaux ; ou encore la recommandation de capitalisation sur les acquis de la législation congolaise sur la gestion du foncier.



Figure A – Atelier juridique du 21 juin 2023 à la Maison Verte du PNUD

A la suite de cet atelier, l'ADAG a tenu du 27 au 30 novembre 2023, un troisième atelier juridique - pour consultation et rédaction du projet de loi. Celui-ci a permis de recueillir les amendements et contributions des différents experts et points focaux de ministères sectoriels, de la FAO, d'ONG, et membres de la Société civile.

La restitution de l'atelier a été effectuée au PNUD le 01 décembre 2023. Le référent technique du projet, M. Lazare OSSENDE ESSANGA et l'expert juridique CAFI-2, M. Kevin KATOUYA ont présenté les travaux et amendements recueillis pendant les consultations puis ont exposé précisément le contenu du texte juridique.

La prochaine étape en 2024 est la tenue de l'atelier de validation finale du projet de loi et transmission au Gouvernement.

Les deux événements cités ci-dessus ont été relayés dans le Pombela du mois de [juin 2023](#), de [décembre 2023](#) et sur le compte twitter du Représentant Résident du PNUD Gabon le [1^{er} décembre 2023](#).



Figure B – Restitution de l'atelier juridique de consultation et rédaction du projet de loi le 1^{er} décembre 2023

6.2 Stratégie et plan de communication

Concernant le volet communication, chacun des Partenaires d'Exécution (hormis CNC) bénéficie dans son Plan de Travail Annuel d'une enveloppe budgétaire pour conduire des activités de communication.

Pour le PE ADAG – un prestataire a été recruté pour assurer la communication du projet. Plusieurs matériels et fournitures de communication ont déjà été livrés et permettent d'assurer la visibilité du programme avec les différents partenaires lors des événements : banderole, kakemono, porte-documents, etc. Il est prévu qu'un 2^{ème} lot de matériel et équipements de communication soit livré en 2024. Aussi, le Plan de Communication a été actualisé en 2023 afin de faire ressortir les activités et livrables clairs du prestataire - pour l'année 2024 le plan repose notamment sur la couverture médiatique des différents ateliers ou encore la réalisation de documentaires vidéo dans les laboratoires SIG & sols et lors d'une mission de terrain.

Pour le PE ANPN – un consultant en communication a été recruté et a couvert notamment en 2023 la communication de la mission d'étude socio-économique – dont les photos sont intégrées dans le rapport d'étude finale. A noter que pour la suite de la mise en œuvre, la couverture communication du projet sera assurée directement par un agent ANPN en communication. De plus, le recrutement d'une agence de communication externe pour réaliser un documentaire sur une étude de terrain du projet sera effectuée en 2024.

Pour le PNUD, l'assistante en communication du Bureau relaye mensuellement les résultats et/ou avancées du programme dans les différents *Pombela* et de façon ponctuelle sur les réseaux sociaux du PNUD – principalement X (Twitter).

Des efforts sont entrepris pour promouvoir CAFI, mais seront intensifiés en 2024 en veillant à mettre en œuvre une stratégie de communication coordonnée entre les PE et le PNUD.

Ci-dessous, un échantillon des activités de communication réalisées par le PNUD en 2023 :

Nom du projet de communication	CAFI-2 « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières agricoles au Gabon »		
Date de début du projet de communication	1 ^{er} janvier 2023	Date de fin du projet de communication	31 décembre 2023
Objectifs du projet de communication : rendre visibles les résultats et/ou avancées du programme auprès des partenaires			
Activité	Audience		Lien aux outils de communication
	Nombre de cibles atteintes	Cibles atteintes	
Relai communication dans le Pombela de Juin 2023 de l'atelier juridique de validation des recommandations et plan de projet de loi	2 888	Grand public, autorités (nationales, régionales & internationales), partenaires et acteurs au développement, bailleurs de fonds, ONG & OSC, journalistes.	Lien du Pombela
Relai communication dans le Pombela d'Octobre 2023 de la mission conjointe de présentation du programme aux autorités locales de la zone d'étude d'expansion d'aire protégée de Fouari et Mayumba	5 529		Lien du Pombela
Relai communication dans le Pombela de Décembre 2023 de l'atelier juridique de consultation et rédaction du projet de loi	3 217		Lien du Pombela
Relai communication sur le compte X (Twitter) du PNUD Gabon de la restitution de l'atelier juridique de consultation et rédaction du projet de loi	716		Lien du X
Relai communication sur le compte X (Twitter) du PNUD de la mission conjointe de présentation du programme aux autorités locales de la zone d'étude d'expansion d'AP de Fouari et Mayumba	1 674		Lien du X

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

a) Taux de décaissements du projet

A) Résultats	B) Budget Total (USD) du Projet	C) Budget prévu en 2023 (COFIL)	C) Budget 2023 révisé à mi-parcours	D) Dépenses annuelles 2023 (CDR PNUD)	E) Solde du projet au 31 décembre 2023	F) Taux de décaissement en 2023 (COFIL)	G) Taux de décaissement en 2023 (après révision budgétaire)	H) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet	I) Montants engagés
Composante 1 – Expansion des aires protégées (Liée à l'Effet 1)	2 618 718	750 269	396 897	250 288	2 041 985	34%	65%	22%	27 617
Produit 1.1 – Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	296 263	150 222	121 881	77 736	126 074	52%	64%	57%	0
Produit 1.2 – Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	70 682	69 400	35 000	6 616 ¹⁷	64 066	10%	19%	9%	0
Produit 1.3 – Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	522 898	233 000	127 935	105 546	318 244	45%	83%	39%	178
Produit 1.4 – Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	105 802	20 400	0	0	89 247	0%	0%	16%	27 438
Produit 1.5 – Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	520 000	126 250	36 804	4 746	514 184	3%	13%	1%	0
Produit 1.6 – Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	27 000	0	0	0	27 000	0%	0%	0%	0
Produit 1.7 – Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives	150 000	0	0	0	150 000	0%	0%	0%	0
Produit 1.8 – Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	926 073	101 914	75 277	62 459	746 554	61%	82%	19%	0

¹⁷ L'écart de 6 616 USD entre le montant total des dépenses du CDR 2023 et le montant total de ce Tableau correspond au paiement du livrable des consultants HVC ANPN dont l'écriture financière est passée sur le projet CAFI-3 Aires Protégées – elle fera l'objet d'un GLJE en 2024.

Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres (<i>Liée à l'Effet 2</i>)	1 654 547	830 481	603 622	455 123	510 025	55%	75%	69%	244
Produit 2.1 – Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	161 333	108 956	55 856	30 756	77 393	28%	56%	52%	0
Produit 2.2 – Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres	595 448	301 411	155 685	61 810	241 539	21%	40%	59%	0
Produit 2.3 – Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques	358 226	199 072	122 175	119 446	110 375	60%	98%	69%	0
Produit 2.4 – Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées	539 540	221 042	269 906	243 111	80 717	109%	91%	85%	244
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone	135 000	61 000	44 000	9 534	61 000	0%	0%	55%	0
Produit 3.1 – Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées	74 000	0	0	0	0	0%	0%	100%	0
Produit 3.2 – Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées	61 000	61 000	44 000	9 534 ¹⁸	61 000	0%	0%	0%	0
Total Coûts Résultats	4 408 265	1 641 933	1 044 519	721 561	2 606 577	44%	69%	41%	27 861
Total Coûts M&E	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Coûts Gestion de Projet (PMC) - UNDP	385 500	125 926	125 926	124 797	1 129	99%	99%	99%	
Total Coûts Directs	4 793 765	1 767 859	1 170 445	839 743	2 616 184	48%	72%	45%	27 861
Total Coûts Indirects (7%)	335 564	123 750	81 931	57 173	198 187 ¹⁹	46%	70%	41%	
TOTAL	5 129 329²⁰	1 891 609	1 252 376	896 916	2 660 748	47%	72%	48%	27 861

¹⁸ Il s'agit d'une dépense liée au projet CAFI-3 Coordination (Déplacement COP-15) – elle fera l'objet d'un GLJE en 2024.

¹⁹ Le montant de 7% du GMS n'a pas été ponctué en totalité les années précédentes – une régularisation sera effectuée en 2024.

²⁰ Ce montant Total du Budget du projet correspond au Budget validé par le COPIL dans les MYWP en 2020. Il comprend les fonds transférés du MPTFO - à savoir 5 000 000 USD - et les ressources additionnelles « Autres » - à noter que ce budget total reste en deçà de l'enveloppe validé dans le Document de Projet - à savoir 5 167 930 USD. Les ressources « Autres », tel que mentionnée dans le ProDoc pourront être pris en charge le cas échéant sur le Projet CAFI-3 Aires protégées en tant qu'Annexe au Projet CAFI-2 - ou alors diminuées en fonction des économies réalisées et/ou réaffectation budgétaire opérées afin de rentrer dans l'enveloppe des 5 000 000 USD de fonds CAFI transférés par MPTF.

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

L'Annexe 3 - Tableau 8.2 est disponible sur [ce lien](#). Le rapport financier avec lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

c) Coût efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits depuis le début du projet

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ²¹	Dépenses cumulatives en USD depuis le début du projet
Effet 1 - Le potentiel de séquestration carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo	Le programme vise l'augmentation de la superficie d'aires protégées terrestres de près de 605,000 ha et contribuera notamment à l'atteinte de l'objectif du Gabon de 30% d'aires protégées terrestres à l'horizon 2030 (22% actuellement, avec un objectif de + 3% dans le cadre de CAFI-2). A ce stade de la mise en œuvre du projet, il est impossible de mesurer l'avancement de cet indicateur - la méthodologie de création des aires protégées est en cours à travers la réalisation de la 1 ^{ère} phase d'études de terrain qui doit entièrement être finalisée en 2024.	576 733
Produit 1.1 - Des évaluations scientifiques de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées sont effectuées	Une (1) étude scientifique de base de la flore et de la faune a été réalisée dans la 1-ère zone d'étude d'expansion d'aire protégée des Plateaux Batékés. Divers équipements, pièges photographiques et moyens roulants ont été acquis afin de faciliter la conduite des missions de collecte des données sur le terrain. Une (1) formation & renforcement des capacités des consultants nationaux en IRN a été réalisée. Pour la suite du projet, il est prévu de réaliser l'étude d'évaluation scientifique de base faune & flore pour la zone de Fouari ; et seulement les études flore pour les zones de Mayumba et Odzala. L'ANPN bénéficiera des données de la faune d'autres partenaires pour la zone d'Odzala et Mayumba - qui permettront de compléter et finaliser toutes les études d'évaluation scientifique de base.	170 189
Produit 1.2 - Les zones écologiques sensibles et les zones à hautes valeurs de conservation (HVC) sont identifiées	Un (1) rapport d'étude d'identification des zones HVC et zones écologiques sensibles réalisé par analyse et traitement d'images satellites pour les 4 zones d'études d'expansion d'aires protégées. Il est prévu pour la suite du projet des levées aériennes via drone et mission à pied pour confirmer les données et recueillir des informations supplémentaires au besoin.	6 616
Produit 1.3 - Des études socioéconomiques sont effectuées dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées envisagées	Une (1) étude d'enquêtes socio-économique réalisée dans la 1-ère zone d'étude d'expansion d'aires protégée des Plateaux Batékés. Vingt-quatre (24) villages ont été prospectés dans le cadre de cette étude. Divers équipements et moyens roulants ont été acquis afin de faciliter la conduite des missions de collecte des données sur le terrain. Une (1) formation & renforcement des capacités des consultants nationaux socio-éco a été réalisée, avec remise d'une (1) Note Méthodologique pour la conduite de cette activité. Pour la suite du projet, il est prévu la réalisation des enquêtes socio-économiques et de la cartographie participative dans les trois autres zones d'étude d'expansion d'aires protégées de Fouari, Mayumba et Odzala.	204 654

²¹ Voir références indicateurs Tableau 4.2 page 8

Produit 1.4 - Toutes les informations recueillies à partir du terrain et enquêtes socio-économique sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers	Une (1) Note Méthodologique du processus d'expansion des aires protégées de la zone du projet a été élaborée. Cependant, les progrès liés aux indicateurs de ce Produit sont impossibles à mesurer à ce stade de la mise en œuvre du projet car ils dépendent de l'avancement des études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 citées précédemment. Pour la suite du projet, il est prévu de produire les rapports de compilation et analyse des données des études 1.1, 1.2, 1.3 et de définir le statut juridique des nouvelles aires protégées identifiées.	16 555
Produit 1.5 - Des consultations publiques sont menées avec la participation du Congo et le processus CLIP est conclu	Des consultations préliminaires ont été conduites avec la Commission Nationale des Frontières du Gabon et la partie Congolaise en 2022, au Congo. Mais à ce stade de la mise en œuvre, les progrès liés aux indicateurs de ce Produit 1.5 sont impossibles à mesurer. Aussi des concertations et partage d'expérience ont été menées en 2023 avec les partenaires technique WCS & Panthera qui ont mené ou mène actuellement au Gabon et au Congo le processus CLIP. Pour la suite du projet, une fois les études du Produit 1.1, 1.2 et 1.3 suffisamment avancées, il est envisagé de confier l'ensemble des activités relatives à la conduite du processus CLIP à une ONG internationale avec l'appui de consultants et partenaires nationaux.	5 816
Produit 1.6 - Une retraite avec la CNAT est organisée pour garantir l'adhésion des politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT	Aucun progrès lié à cet indicateur réalisé à date – dépend de l'avancement des Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5. L'avancement du projet et les sites d'études d'expansion d'aires protégées ont été présentés à la CNAT lors d'une plénière en 2023.	0
Produit 1.7 - Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales	Aucun progrès lié à cet indicateur réalisé à date – dépend de l'avancement des Produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5.	0
Produit 1.8 - Les parcs sont protégées contre tout empiètement et activités illégales	Les capacités opérationnelles des agents de terrain et écogardes de l'ANPN pour lutter contre l'empiètement ont été renforcées à travers l'acquisition d'équipements de terrain et moyens roulants. De plus, quatre (4) missions de reconnaissance et de sécurisation des zones d'études d'expansion d'aires protégées ont été réalisées. Cependant, les progrès liés aux indicateurs de ce produit sont difficiles à mesurer à ce stade de la mise en œuvre, car tel que définit actuellement ils visent principalement à la protection des nouvelles aires protégées du projet - donc une fois créées.	179 519 ²²
Effet 2 - Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire	Comme 1 ^{ère} étape vers la réalisation de cet Effet, le Projet a constituée une unité juridique afin de résoudre les problématiques liées au foncier agricole - au terme de ses travaux de recherches et consultations des parties prenantes, l'ADAG a élaboré un Projet de loi « fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise », qui sera soumis au Gouvernement en 2024. Comme 2 ^{ème} étape, le projet contribue aux renforcements des capacité du Ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres dont les efforts seront poursuivis en 2024 afin notamment d'arriver à une carte des sols actualisée. Enfin, comme 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étape, le projet a finalisé la construction et l'équipement de deux (2) laboratoire du Système d'Information Géographique et d'analyse des Sols de l'ADAG qui va permettre de contribuer au développement agricole du Gabon - à travers notamment la fourniture aux acteurs du secteur agricole d'informations climatiques, topographiques, pédologiques et agronomiques essentiels au développement et au suivi des exploitations agricoles ; une meilleure planification spatiale des investissements dans le secteur agricoles grâce à une meilleure connaissance des sols ; et un meilleur suivi des exploitants agricoles grâce à leur géolocalisation sur l'ensemble du territoire national.	1 144 522
Produit 2.1 - Une unité juridique agricole est créée pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier agricole	Une (1) unité juridique agricole a été constituée pour travailler sur les questions juridiques relatives au foncier agricole : réalisation d'une (1) étude documentaire et benchmark des réglementations existantes au niveau national et international ; rédaction d'un (1) rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi ; et élaboration d'un (1) « Projet de loi fixant la propriété du régime foncier agricole en République Gabonaise ». Trois (3) ateliers juridiques effectuées dans le cadre des divers travaux de consultation et validation autour de l'élaboration de ce projet de loi – avec la participation de multiples parties prenantes : Ministère de l'Agricultures, ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, ONG & OSC.	83 940

²² Rappel : l'équipe de coordination du projet à l'ANPN et coûts de fonctionnement de celle-ci sont aussi pris en charge sur ce Produit 1.8.

<p>Produit 2.2 - Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres</p>	<p>Un soutien technique a été fourni au ministère de l'agriculture en année 1 et 2 du programme à travers la réalisation de plusieurs travaux et recherches documentaires permettant : élaboration d'un (1) code numérique pour les échantillons de sol collectés et d'une (1) fiche d'échantillonnage des sols, une (1) carte d'emprise de l'ensemble des permis forestiers, une (1) carte de localisation de 177 sites et 2 583 points d'échantillonnage, neuf (9) cartes d'échantillonnage pour chaque province, quarante-huit (48) cartes d'échantillonnage dont une par département, une (1) carte de localisation des 136 profils pédologiques issus des études antérieures ; puis l'estimation de la superficie totale des sites à échantillonner, à savoir environ 35 593 km², soit près de 14% du territoire national. Aussi, les capacités techniques et opérationnelles de l'ADAG ont été renforcées à travers la mise en place de guides et de manuels de procédures pour l'échantillonnage des sols et l'acquisition de divers matériels, équipements et moyens roulants afin de faciliter la collecte des données sur le terrain. Cependant, le Projet accuse du retard dans le lancement des missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG. Il est prévu pour la suite du projet, la conduite de ces missions de terrain afin de procéder aux études finales d'actualisation de la carte des sols et d'analyse de l'aptitude à l'agriculture - tel que prévu par le Projet.</p>	<p>353 908</p>
<p>Produit 2.3 - Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développer au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques</p>	<p>Un (1) laboratoire SIG a entièrement été créé et doté de matériel et équipement de pointe acquis sur le marché international : ordinateurs, imprimante de qualité cartographique, drone, serveurs, etc. Deux (2) ateliers de formation ont permis de former dix-huit (18) personnes aux techniques SIG. Plusieurs manuels de procédures d'utilisation du laboratoire SIG ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités des assistants SIG ont été effectuées en année 1 et 2 du projet. Le groupe SIG a contribué à l'élaboration d'une (1) carte nationale et (9) cartes provinciales spatialement explicites - des cartes zonales seront établies lors des missions de terrain en 2024. Pour la suite du projet, il est aussi prévu un nouvel atelier de formation et poursuite des travaux d'analyse des agents du laboratoire SIG.</p>	<p>247 851</p>
<p>Produit 2.4 - Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées</p>	<p>Un (1) laboratoire d'analyse des sols a entièrement été créé et doté de matériel et équipement scientifique de pointe acquis sur le marché international : centrifugeuses, spectrophotomètre, fioles, pipettes, réfrigérateur, etc. Plusieurs manuels de procédures d'utilisation du laboratoire sols, protocoles d'analyse, guides de bonnes pratiques ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités des assistants sols ont été effectuées en année 1 et 2 du projet. Pour la suite, il est notamment prévu des ateliers de formation et renforcement des capacités en analyse des sols au bénéfice du personnel du projet et des techniciens du ministère de l'agriculture, ainsi que la poursuite des travaux d'analyse des agents du laboratoire sols.</p>	<p>458 823²³</p>
<p>Composante 3 (lié aux Effets 1 et 2) - Appui transitoire à la gestion des données carbone</p>	<p>A la suite du respect des 3 conditionnalités citées dans la Lol, le Gabon a bénéficié d'un Paiement Basé sur les Résultats devenant le 1^{er} pays d'Afrique à être récompensé via ce type de financement. Pour la suite du projet, il est prévu la mise en place du SIS.</p>	<p>74 650</p>
<p>Produit 3.1 - Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la Lettre d'Intention (NERF, Sol & NDC) pour pouvoir bénéficier des Paiements Basés sur les Résultats sont respectées</p>	<p>Les trois (3) conditionnalités citées dans la Lol ont été finalisés et soumis à la CCNUCC en année 1 et 2 du projet : un (1) rapport sur le Niveau de Référence des Emissions Forestières (NERF), un (1) rapport sur le Résumé d'information sur les Sauvegardes (Sol), et une (1) Contribution Déterminée au niveau National (CDN) mis à jour. Ces conditionnalités remplies, le Gabon a bénéficié en 2022 du 1^{er} Paiement Basé sur les Résultats (PBR) à travers la signature de 5 nouveaux programmes CAFI-3 – pour un montant total de 17 000 000 USD.</p>	<p>74 650</p>
<p>Produit 3.2 - Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD+ mais qui ne sont pas conditionnées dans la Lettres d'intention (Plan d'Investissement et SIS) sont réalisées</p>	<p>Aucun progrès lié à cet indicateur réalisé à date. Concernant l'activité de mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS), il est prévu pour la suite du projet de confier cette activité à AGEOS pour assurer un meilleur suivi après la fin du projet. Enfin, l'activité relative au Plan d'Investissement a été supprimée et prise en charge sur un autre programme (lié à l'élaboration du Plan d'Investissement CAFI-3).</p>	<p>0</p>

²³ Rappel : le coût de la construction et contrôle des travaux du bâtiment de laboratoires sols et SIG sont entièrement pris en charge sur ce Produit 2.4 Lab. Sols, ce qui explique l'écart des dépenses entre le Produit 2.3 et 2.4. Aussi l'équipe de coordination du projet à l'ADAG est prise en charge sur ce produit 2.4.

7.2 Contrats

Aucun contrat / lettre d'accord de plus de 100 000 USD n'a été signé en 2023. Le Tableau ci-dessous recense les accords en cours :

N°	Intitulé et thématique	Type	Sous type (voir liste Template)	Montant du contrat (USD) ²⁴	Date signature accords	Commentaires
1	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ADAG	Entité publique	Administration publique nationale	1 840 048	07/12/20	LOA signée entre le PNUD et l'ADAG pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 2. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , pas de <i>direct cash transfer</i> effectué à l'ADAG – MTF : <i>direct paiement</i> .
2	Lettre d'accord entre le PNUD et l'ANPN	Entité publique	Administration publique nationale	2 803 718	07/05/21	LOA signée entre le PNUD et l'ANPN pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 1. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , pas de <i>direct cash transfer</i> effectué à l'ANPN – MTF : <i>direct paiement</i> .
3	Lettre d'accord entre le PNUD et le CNC	Entité publique	Administration publique nationale	150 000	05/01/21	LOA signée entre le PNUD et le CNC pour la réalisation de la mise en œuvre des activités de la Composante 3. Conformément aux résultats de la micro-évaluation , les <i>direct cash transfer</i> sont autorisées – cependant la MTF utilisée est le : <i>direct paiement & remboursement</i> .

²⁴ Ces montants comprennent les coûts totaux du budget des PE ainsi que le PMC. Les coûts indirects du PNUD (7%) ne sont pas pris en compte ici.

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

- *Veillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail :*

Les dépenses financières du projet sont conformes aux prévisions du PTBA, cependant on relève un retard dans l'exécution des Plans de Travail 2023. Sur la base du PTBA approuvé en COPIL le 21 février 2023, seulement 47% a été exécuté avec 34% pour le PE ANPN, 55% pour le PE ADAG et 0% pour le PE CNC.

- *Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication :*

Ce faible taux de réalisation du projet en 2023 s'inscrit dans le cadre d'un contexte politique exceptionnel avec la campagne électorale présidentielle, puis le coup d'état du 30 août 2023. Dans ce contexte, une révision budgétaire à mi-parcours a été effectuée sur la base de Plans de Travail Annuel révisés et signés par les PE et le PNUD. Suivant cette révision, le taux de réalisation du projet atteint 72% en 2023 avec 65% pour le PE ANPN ; 75% pour le PE ADAG ; et 0% pour le PE CNC. Nous relevons tout de même que de nombreuses activités prévues initialement n'ont pas pu être conduites et seront reportées à 2024.

- *Veillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour :*

Il n'y a pas de budget spécifiquement alloué à des activités portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le Document de Projet.

- *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du projet restant au compte du MPTF :*

N/A. Il n'y a pas de 2^{ème} tranche de prévue pour ce programme.

7.4 Mobilisation de ressources

Le programme n'a pas mobilisé de ressources supplémentaires en 2023. A titre d'information, à noter que par la soumission d'une proposition de projet visant à verdir le Grand Libreville au huitième cycle de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Gabon cherche à mobiliser des ressources supplémentaires qui viendraient compléter celles allouées sous le programme CAFI-3 « Jardin Botanique ». Aussi, pour rappel, en 2022, le Gabon a mobilisé 9M USD supplémentaires (PBR) dans le cadre du Projet CAFI-3 « Aires Protégées », en tant qu'Annexe à ce programme CAFI-2 pour la Composante 1 « Expansion des aires protégées ».

7.5 Audits

Le programme n'a pas fait l'objet d'audit en 2023 – les dépenses annuelle cumulées des PE étant en deçà du seuil de 600 000 USD (seuil mandataire pour déclenchement d'un audit).

Cependant, une mission de vérification ponctuelle a été effectuée par le cabinet d'audit Deloitte au mois de décembre 2023 auprès des PE ANPN et PE ADAG. Les rapports finaux seront transmis au PNUD au mois de janvier 2024 et un plan de renforcement des capacités & d'implémentation des recommandations sera élaboré et suivi avec les PE tout au long de l'année 2024.

7.6 Révisions budgétaires

Une révision budgétaire dans la limite du budget total 2023 approuvé par le COPIL a été effectué à mi-parcours pour tous les PE.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien
COPIL de projet	1	1	21 février 2023	Compte-rendu du COPIL 2023
Comité Technique de Gestion	0	0	N/A.	Aucun Comité Technique de Gestion opérationnel pour le moment (Cf. page 5).
Missions de suivi terrain	4	2	De juin à novembre 2023	Rapport de visites programmatiques
Réunion	24	21	De janvier à décembre 2023	PV interne – réunion bilatérales avec le partenaire d'exécution et autres partenaires du programme.

8.2 Evaluations

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
Aucune évaluation conduite sur la période de rapportage.				

8.3 Intégration des leçons apprises

Le rapport doit fournir 3 points d'apprentissage majeurs, le plan d'action et leur intégration dans le projet :

Leçons apprises	Plan d'action
Nécessité de mettre en place un Comité Technique des programmes CAFI au Gabon – afin notamment de fournir des informations et recommandations en matière de suivi-évaluation : révision des indicateurs, cible, etc. ; et plus largement pour assurer les synergies entre les programmes.	(1) Confirmer que le cadre de gouvernance des programmes CAFI au Gabon validé en juin 2023 est toujours opérationnel ; (2) Développer les Termes de Références d'un Comité Technique et groupes de travail technique ; (3) Tenir des réunions dès début 2024.
L'implémentation des recommandations issues des micro-évaluation des PE en 2020 n'est pas encore effectué à 100% - importance d'adresser ces défis dès le début 2024 pour avoir une implémentation réelle et totale avant la fin du projet.	(1) Etablir un plan de renforcement des capacités des PE clair en 2024 ; (2) recruter un cabinet externe si nécessaire pour accompagner certains PE dans l'implémentation des recommandations de la micro-évaluation notamment.
La mauvaise connaissance des procédures de demandes et de reporting des fonds via Formulaire FACE des PE a contribué au ralentissement des activités en 2023.	(1) Développer un nouveau manuel de procédures NIM à l'attention des PE ; (2) Effectuer de nouvelles formations sur le HACT et l'utilisation du Formulaire FACE dès début 2024.

8.4 Révisions programmatiques

Aucune révision programmatique n'a été effectuée sur la période rapportage.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Suivi des aspects Genre :

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre / Activités	Prise en compte de la participation des femmes et des jeunes notamment, dans la plupart des activités du programme : ateliers ; consultations sur le terrain ; etc.	Exemple en 2023 : 40% cumulé de représentation de femmes lors des ateliers juridiques.	Influence limitée dans la nomination de femmes dans les différents comités ou événements liés au projet. Cependant, un plaidoyer est toujours fait aux décideurs lors des réunions bilatérales afin de prendre en compte cet aspect.
Suivi - évaluation	Il n'y a pas pour le moment d'indicateurs par genre (sexe, jeune, femme et homme) arrêtés. Une attention particulière sera accordée à ce point spécifique pour la suite de la mise en œuvre.	N/A.	Le défi reste d'atteindre la parité homme-femme dans nos activités - à l'image du BP du PNUD Gabon.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui , indiquer la date : Non

Aucune étude d'impact n'a été réalisée sous la période sous examen.

b. Plan de gestion environnementale et sociale

Le projet a-t-il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui Non

Les activités conduites à ce jour ne sont pas de nature à impacter directement l'environnement. Toutefois, le PNUD fait de la sauvegarde de l'environnement une priorité dans toutes ses interventions. Les programmes et projets du PNUD respectent les objectifs et exigences des [normes environnementales et sociales \(NES\)](#). Les NES ont pour but de : a) renforcer les résultats sociaux et environnementaux des programmes du PNUD ; b) éviter des impacts néfastes sur les personnes et l'environnement ; c) minimiser, atténuer et gérer les impacts néfastes dans les cas où il est impossible de les éviter ; d) renforcer les capacités du PNUD et de ses partenaires à gérer les risques sociaux et environnementaux ; et e) assurer une participation complète et effective des parties prenantes, y compris par un mécanisme visant à répondre aux plaintes provenant des personnes affectées par le projet.

c. Gestion des plaintes et recours

Un mécanisme de réclamation formel est en cours d'établissement pour les zones protégées, afin de s'assurer que les communautés locales vivant à l'intérieur ou proximité de ces zones disposent d'un processus sûr et formel par lequel leurs préoccupations concernant le programme ou ses impacts potentiels peuvent être officiellement traitées. Cela doit être effectué dans le cadre du processus CLIP défini dans le Document de Projet.

De façon plus générale, les procédures du PNUD encadrent la gestion des plaintes à travers un mécanisme spécifique.

Aucune plainte officielle n'a été enregistrée sur la période de rapportage.

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
		N/A.		

Cependant, en 2024 le PNUD compte mettre en place un mécanisme des plaintes spécifique au programme à l'attention de tous les partenaires et bénéficiaires dudit programme. L'objectif étant de :

- Informer les partenaires, bénéficiaires ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer au PNUD leurs préoccupations ou plaintes ;
- Permettre au PNUD de rectifier ou de corriger les erreurs éventuelles ;
- Améliorer la redevabilité du PNUD envers ses partenaires et bénéficiaires du projet ;
- Maintenir la cohésion sociale dans la zone du projet et promouvoir la résilience communautaire ;
- Offrir un cadre d'expression aux bénéficiaires et assurer une participation ouverte à tous les membres de la communauté ;
- Donner l'accès à un système clair et transparent de résolution des litiges et autres doléances et retours en lien avec le PNUD ;
- Recueillir les avis et suggestions des parties prenantes sur les activités financées par le PNUD ;
- Documenter les suggestions, les plaintes ou les abus constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre.

d. Garanties de Cancún

Suivi des mesures / principes de sauvegardes de Cancún :

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (<i>Cancun a ; IFC norme 6</i>)	Le programme participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en visant à étendre les limites des zones protégées et à reclasser plusieurs zones sous permis forestiers actuels. Des activités de sensibilisation et d'éducation environnementales pour informer les communautés locales sont aussi conduites.	RAS.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (<i>Cancun b</i>)	Le programme est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD en tant qu'agence de mise en œuvre contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers ses activités d'assurance-qualité et de renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution nationale.	RAS.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (<i>IFC norme 4</i>)		RAS.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (<i>Cancun f ; IFC norme 1</i>)		RAS.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le processus de création de nouvelles aires protégées favorise l'émergence de nouvelles opportunités pour les communautés locales associés aux travaux de consultation dans les villages. Des opportunités d'emploi pour assurer la protection des nouvelles AP sont prévues le cas échéant.	RAS.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (<i>Cancun d</i>)	Le programme comprend une forte composante socio-économique afin de s'assurer que l'utilisation traditionnelle des terres et les droits pratiqués par les populations rurales dépendantes de la forêt sont pris en compte et intégrés dans les propositions de nouvelles aires protégées. Un processus complet de CLIP sera mené pour les nouvelles zones protégées.	Le défi majeur est la logistique pour atteindre les zones mal desservies.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (<i>Cancun c</i>)	Dans le cadre du programme, une attention particulière a toujours été d'assurer que les droits humains liés à la législation nationale du travail soient respectés. Ces principes font parties des accords signés avec les partenaires et les consultants.	RAS.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;		RAS.
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le programme a une dimension nationale et ne déplace pas les émissions au Gabon.	RAS.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail		RAS.

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

IDENTIFICATION DU RISQUE				TRAITEMENT DU RISQUE		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque dans le document de projet (2020)	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) en 2023	Action anticipée ou menée par le projet au 31 décembre 2023	Responsabilité	Echéance
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans – avec nouvelles priorités inscrites dans le Plan National de Développement de la Transition (PNDT).	PNUD	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans - avec nomination d'un nouveau ministre de l'Agriculture et scission de l'ancien MINEF avec nouveaux ministres : Eaux et Forêts ; et Environnement.	PNUD	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.
3 - Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture. Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.	Stable	Une part importante du budget est consacrée aux études socioéconomiques et cartographie participative afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont pris en considération. Un processus CLIP complet sera également entrepris. Il est prévu que la société civile joue un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre des activités,des fonds ont été prévus à cet effet.	PNUD	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.

		L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.		Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole a été recrutée dans le cadre de la Composante 2 du Programme.		Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet
4 - Sécurité	2	Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.	Stable	Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet
5 – Capacités de la société civile	2	La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CLIP approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts.	Stable	Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dansle projet.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet
6 - Fraude et corruption systémiques	3	La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.	Amointri	Dans le cadre des activités d'assurance-qualité et de la procédures HACT du PNUD des missions de vérification ponctuelle, audit et formation sont effectués auprès des PE. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des partenaires d'exécution nationale et d'atténuer le risque de mauvaise gestion des fonds.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Suivi de l'application stricte des procédures du PNUD et/ou de la partie nationale permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Modalité de transfert des fonds par paiement direct et conduite de de séances de formation et renforcement des capacités auprès des partenaires d'exécution.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Stable	Le nouveau cadre de gouvernance des Programmes CAFI au Gabon adopté en 2023 prévoit la mise en place de Comité et groupes de travaux techniques afin notamment d'adresser ces problématiques. A opérationnaliser en 2024.	PNUD, PE, Comité Technique	Mars 2024.
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique. Comme cité ci-dessus la mise en place d'un Comité Technique permettrait d'adresser plusieurs problématiques liés à la complexité du projet - notamment pour la Composante 1 du programme.	PNUD, PE, Comité Technique	Mars 2024.
10 – Dispersion géographique	3	Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.	Amoindri	Au démarrage du programme, des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités – six (6) véhicules de type 4x4 Landcruiser ont déjà été acquis pour le compte du projet afin de faciliter la mobilité des équipes sur le terrain.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.

11 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE, Comité de Pilotage	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.
Risques liés aux parties prenantes						
12 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Bon mécanisme de rapportage et de remontée de l'information mis en place.	PNUD	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.
13- Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Accru	Suivi de l'évolution de la situation. Période de transition politique de deux ans. Création de nouveaux ministères – avec scission ancien MINEF en deux ministères et deux mandats différents.	PNUD	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
14 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée duprojet.

		nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.				
15 - Membres de l'équipe - compétences vérifiées	2	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	Stable	Chacun des Termes de Références (TDR) élaborés énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste. Les recrutements sont effectués de façon rigoureuse et transparente sur la base de l'évaluation des compétences et de l'expérience des candidats.	PNUD, PE	Décembre 2024 - tout au long de la durée du projet.

10.2 Evaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	Oui	Non
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions		X

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	3	3
Nombre de consultants formés / nombre total	0	10
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	3
Exploitation, abus et harcèlement sexuels : veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	0	0
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0

11. Récapitulatif des livrables

Le Tableau ci-dessous reprend la liste des principaux livrables produit en 2023 avec hyperlien pour chacun d'entre eux :

Composante 1 – Expansion des aires protégées (ANPN)		
Produit	N°	Intitulé
Produit 1.1	1	Rapport d'étude d'évaluation biologique de base de la Faune zone Plateaux Batékés
	2	Rapport d'étude d'évaluation biologique de base de la Flore zone Plateaux Batékés
	3	Termes de Références mission IRN zone Plateaux Batékés
	4	Draft Termes de Références mission IRN zone Fouari
Produit 1.2	5	Rapport d'étude analyse d'images satellites identification des zones HVC dans les 4 zones
Produit 1.3	6	Rapport d'étude socio-économique zone Plateaux Batékés
	7	Termes de Références mission enquêtes socio-économiques zone Plateaux Batékés
	8	Draft Termes de Référence mission enquêtes socio-économiques zone Fouari
	9	Draft Termes de Références mission cartographie participative zone Plateaux Batékés
Produit 1.8	10	Rapport de mission présentation programme aux autorités locales zone Plateaux Batékés
	11	Rapport de mission présentation programme aux autorités locales zones Fouari et Mayumba
Composante 2 – Optimisation de l'utilisation des terres (ADAG)		
Produit	N°	Intitulé
Produit 2.1	12	Projet de loi provisoire fixant la propriété du régime foncier agricole au Gabon
	13	Rapport d'atelier de validation des recommandations juridiques et plan de projet de loi
	14	Rapport d'atelier de rédaction et consultation du projet de loi
	15	Modules présentation PPT restitution atelier de rédaction et consultation du projet de loi
Produit 2.2	16	Draft Termes de Références mission conjointe SIG & sols phase 1
Produit 2.4	17	Rapport de réception provisoire des travaux labs. SIG & sols
Composante 3 – Appui transitoire à la gestion des données carbone (CNC)		
Produit	N°	Intitulé
<i>Rien à signaler sur la période de rapportage.</i>		

12. Annexes

Toutes les Annexes mentionnées dans le Rapport sont disponibles sur [ce lien](#).